

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2011

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 21 Octobre 2011

La séance est ouverte à 15 H 00

sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAIS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUL représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO
IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 8 juillet 2011. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, il est considéré comme adopté.

Le procès verbal de la séance du 8 juillet 2011 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 8 JUILLET 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 8 juillet 2011. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose l'adoption de la procédure d'urgence sur le rapport 27 bis « Modification de la composition du Bureau ». Il s'agit en l'occurrence de prendre acte dès la prochaine session du remplacement au Bureau de M. Francis Allouch par M. Alexandre Bizaillon.

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le 14 octobre 2011, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission a bien travaillé. Tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission à l'exception du rapport n°1 qui est l'approbation du budget supplémentaire qui a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC, du rapport n°5 qui a fait l'objet d'un vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen et d'une abstention. Le rapport n°17 a également fait l'objet d'une réserve de vote

du groupe UPAC et d'une abstention. Le rapport n°27 a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe Communiste, Républicain et Citoyen et de l'UPAC.

1. FCT 001-21/10/11 CC - Approbation du budget supplémentaire 2011

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il s'agit aujourd'hui d'adopter le budget supplémentaire 2011.

En préambule, il est utile de rappeler que le budget supplémentaire a pour vocation essentielle de réajuster les inscriptions votées lors du budget primitif et d'intégrer les résultats antérieurs et les restes à réaliser constatés au compte administratif de l'année précédente. Cette délibération concerne le budget principal mais aussi l'ensemble des budgets annexes. Le détail les écritures figurent dans les documents qui vous ont été transmis.

Globalement, en fonctionnement, on enregistre en recettes 17.3 millions d'euros de recettes nouvelles, 7.3 millions d'euros relatifs à la fiscalité et aux dotations de l'Etat et 10 millions d'autres recettes parmi lesquelles 6.2 millions qui correspondent à des régularisations d'écriture.

A ces recettes nouvelles, il convient d'ajouter la reprise de l'excédent antérieur constaté au 31 décembre 2010 pour un montant de 67,15 millions d'euros.

Les dépenses sont de 23.7 millions d'euros parmi lesquelles une augmentation brute des charges de personnel de 5.8 millions d'euros et nette de 3.8 millions d'euros si l'on tient compte des corrections d'imputation au budget principal et aux budgets annexes.

On remarque également une hausse de contribution à la RTM de 3,1 millions d'euros bruts, une hausse des frais financiers de 6.8 millions d'euros dû à la hausse des taux d'intérêt. Et bien entendu, à ces charges nouvelles, il convient d'intégrer les restes à réaliser 2010 pour 8,9 millions d'euros.

Au total, la section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 54.5 millions d'euros qui va contribuer à diminuer le niveau d'emprunt et l'équilibre inscrit au budget primitif.

En investissement, hors emprunt, les recettes nouvelles s'élèvent à 16,5 millions d'euros hors pluvial, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

On notera :

- 8.9 millions d'euros de produits de cessions de transfert de ZAC dans le nouveau budget annexe. (Nous le voterons tout à l'heure),
- 2.9 millions d'euros du produit des amendes de police,
- 2.3 millions d'euros de subventions supplémentaires notamment au niveau du budget annexe transport.

En dépenses d'investissement, on notera une réduction globale de 12.9 millions d'euros qui comprend une réduction des crédits de paiement en raison de l'avancement réel des travaux pour une somme globale de 20,2 millions d'euros et également d'une avance inscrite au budget principal de 7.2 millions d'euros pour financer l'équilibre du budget annexe opération d'aménagement.

Au total avec l'autofinancement dégagé dans la section de fonctionnement, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP pour 180,7 millions d'euros est réduit de 83.9 millions d'euros, confirmant ainsi cette année encore le ralentissement du recours à l'emprunt.

En conclusion, le cap défini au budget primitif est maintenu puisque globalement, ce budget supplémentaire ne le dénature point.

Pour autant, les efforts de gestion pour maîtriser les hausses des dépenses de fonctionnement et notamment les frais de personnel doivent être poursuivis.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget supplémentaire 2011 qui vous est soumis ce jour est nouvelle fois l'occasion de mesurer la pertinence de la nouvelle culture budgétaire mise en œuvre depuis le début de ce mandat.

En effet sans revenir sur les explications détaillées de notre collègue Giorgi que j'approuve totalement, il paraît important de mettre en avant quelques aspects de ce budget supplémentaire.

En premier lieu, le budget supplémentaire au fil des exercices n'est plus comme par le passé un outil de modification budgétaire en profondeur servant à compenser les insuffisances de prévisions et les erreurs de choix du budget primitif, mais comme vous le constatez cette année encore, le budget supplémentaire n'est qu'un document d'ajustement budgétaire pour affiner la vie de notre collectivité pour la fin de l'exercice.

Le montant des sommes nouvelles affectées en fonctionnement pour permettre un bon déroulé de la vie de notre collectivité ne dépasse pas 1% du montant initial du budget primitif que nous avons approuvé ici même. C'est dire que le budget supplémentaire n'influence en rien sur les choix proposés par le budget primitif et sur leurs mises en œuvre.

En second lieu, l'affectation du résultat du compte administratif approuvé en juin nous permet cette année encore de diminuer le recours à l'emprunt pour financer nos investissements tout en assurant leur réalisation en conformité avec les engagements pris en début de mandat.

La diminution du recours à l'emprunt sur les trois exercices passés et sur l'exercice en cours conduit à une augmentation minimale de notre dette globale alors que notre autofinancement progresse plus vite d'année en année.

Notre capacité de désendettement se stabilise ainsi dans une fourchette de 16 à 18 ans.

Il apparaît clairement que la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion basé sur la prospective, accompagné par une meilleure gestion de notre dette, va nous permettre d'envisager une fin de mandat avec une capacité de désendettement de notre collectivité qui sera aux alentours de 18 ans comme vous vous y étiez engagé Monsieur le Président en début de mandat.

En anticipant sur les délibérations à venir, au regard des nouvelles pratiques budgétaires mises en œuvre, je tiens également à mettre en avant deux éléments budgétaires qui auront une importance significative sur l'année à venir.

Tout d'abord, afin de continuer la politique de transparence des éléments financiers, il a été proposé, et Jean-Pierre Giorgi l'a évoqué, la mise en place d'un budget annexe complémentaire dédié aux opérations d'aménagement à intérêt économique traitées en régie par notre collectivité.

Tous ceux d'entre nous qui ont pu ou qui ont encore à gérer ce type d'opérations - les ZAC - savent bien la complexité financière de ces opérations et les risques qu'elles peuvent faire courir à une collectivité si elles ne sont pas gérées au plus près avec les outils adéquats.

Ainsi, la mise en place de ce nouveau budget annexe, outre la transparence qu'il offrira, permettra de nous garantir de tout dérapage en suivant au jour le jour l'évolution budgétaire de ces opérations.

L'autre point que je souhaite aborder est le vote de la dotation de solidarité pour l'exercice 2011.

Comme je m'y étais engagé précédemment, une réflexion va être entreprise dans les prochaines semaines afin de revoir le mode de calcul dans la répartition de cette dotation et ainsi revoir les critères appliqués depuis la création de la Communauté Urbaine. Il est grand temps enfin que l'aspect solidarité de cette dotation soit mis en avant afin d'aider les communes les moins bien loties de notre territoire car l'écart malheureusement n'a pu que croître depuis 10 ans. Cette dotation 2012 tiendra compte de cette nouvelle répartition après approbation bien entendu des 18 Maires de notre collectivité.

Pour finir, mon groupe votera avec confiance le budget supplémentaire 2011 et les deux délibérations qui en découlent.

Je vous remercie.

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en l'absence de Renauld Muselier, je suis aujourd'hui le porte-parole du Groupe UPAC.

C'est un élu partagé entre des certitudes et des incertitudes qui s'adresse à vous.

Incertitude sûrement commune quant au résultat de la Finale de la Coupe du Monde de Rugby....

Mais plus sérieusement, incertitude sur la monnaie Euro et ses conséquences sur les Finances Publiques.

Incertitude sur les élections présidentielles à venir rythmées par la saga des primaires.

Incertitude sur la réforme territoriale qui nous concerne tous.

Et enfin, incertitude quant au devenir de la Communauté Urbaine : sera-t-elle oui ou non transformée en Métropole ?

A propos de l'intercommunalité, justement, sa vocation est de mutualiser les moyens des communes pour être source d'économie et d'efficacité sur l'ensemble du territoire qu'elle concerne.

Or, à observer vos décisions depuis 2008, certaines me laissent à penser que vous n'avez pas totalement répondu aux objectifs de la réforme.

Bien sûr, le budget supplémentaire qui nous est présenté semble révéler une situation financière sensiblement plus confortable que les années précédentes. Cela résulte d'un investissement moindre, de nouvelles recettes fiscales, de dotations d'Etat plus élevées et de subventions inespérées.

Ce BS est apparemment satisfaisant j'ai toutefois la certitude qu'il prépare insuffisamment l'avenir et que plus de rigueur financière sera inéluctable dès 2012.

En effet, si ce budget supplémentaire 2011 n'apporte pas de modifications déterminantes dans les orientations prises...

Monsieur Mennucci, ne pourriez-vous pas nous écouter s'il vous plait, vous nous feriez plaisir. C'est la moindre des politesses Monsieur.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Je n'ai pas de leçons à recevoir.

Monsieur GIBERTI.- Je ne vous donne pas de leçon, je vous demande d'être poli.

Monsieur MENNUCCI.- On peut parler entre collègues dans cette assemblée !

Monsieur GIBERTI.- En effet, si ce budget supplémentaire 2011 n'apporte pas de modifications déterminantes dans les orientations prises lors du BP 2011, il souffre toutefois des mêmes maux, une absence de vision à long terme et une dérive des grandes masses budgétaires.

J'ai en effet la certitude que les dépenses ne sont pas toujours contrôlées et que les postes de fonctionnaire se multiplient. La nouvelle augmentation des charges de personnel à l'ordre du jour en est un exemple.

D'aucun diront que l'on ne peut comparer ce budget au compte administratif. Mais alors si ces chiffres ne correspondent pas à un besoin pourquoi les inscrire ? Pourquoi abonder de 4 millions d'euros le chapitre 012 ? Le budget primitif a-t-il été sous-estimé ou bien y a-t-il eu une augmentation effective des emplois ?

Ces questions méritent une réponse car n'oublions pas que ces 4 millions d'euros s'ajoutent aux 6 millions déjà votés au budget primitif.

Je peux comprendre qu'il y ait des besoins sur le terrain, j'en suis pour ma part raisonnablement demandeur, mais comment justifiez-vous que le nombre de salariés de la Communauté Urbaine ait été revu à la hausse 5 fois en trois ans pour passer de 3 841 agents en 2008 à 3 950 en juin 2010 et enfin à 3 990 en octobre 2011, soit une augmentation de 149 agents, et ce, sans concertation préalable avec notre assemblée et sans résultats probants s'agissant par exemple de la propreté à Marseille.

Restructuration par rapport à des besoins évidents ne signifient pas forcément embauche, il peut y avoir redéploiement.

Ainsi, ne serait-il pas intéressant, dans cette période de crise, de créer une Commission d'Analyse des Besoins dans laquelle siègeraient tous les Maires de la Communauté Urbaine. C'est aussi comme cela que j'envisage la gouvernance partagée.

De même j'ai la certitude que seule la rigueur constitue désormais une réalité qui s'impose à tous.

A ce titre, je pense que nous progressons et que la présentation de ce BS avec la mise en place des budgets annexes des transports et de la collecte et traitement des déchets rend plus identifiables les flux financiers et permet une lecture directe de l'exploitation de ces deux services. Et donc, je l'espère, leur maîtrise.

J'observe que le budget supplémentaire que vous nous présentez n'est ni catastrophique, ni révolutionnaire. Il est, somme toute, la continuité logique de votre BP 2011.

Cependant, j'ai la certitude que certaines de vos orientations nuisent à la maîtrise des finances publiques, affectent la compétitivité des entreprises de notre territoire et menacent la fiscalité de nos concitoyens.

En effet, vous aviez déjà augmenté la Taxe Professionnelle des Entreprises et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les ménages. Vous proposez aujourd'hui une augmentation de plus de 10 % des tarifs de la redevance spéciale des plateformes de réceptions pour les professionnels.

En agissant ainsi, j'ai la certitude que vous pénalisez les « bons citoyens » qui paieront plus cher le service au détriment de ceux qui continueront à en être exonérés en toute impunité ce qui alourdira par voie de conséquence la TEOM des ménages.

En l'état et au regard de la situation, vous comprendrez que nous puissions être inquiets sur le devenir budgétaire et financier de notre collectivité.

Parce que nous refusons de renoncer à nos ambitions, parce que ce budget supplémentaire condamne à l'escalade fiscale par des masses budgétaires qui dérivent au

détriment de l'investissement productif de richesse et de mieux être pour nos concitoyens, nous nous abstenons de le voter et cela est une nouvelle certitude.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giberti. Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas plus, je conclurai donc en quelques mots.

D'une part, le budget supplémentaire n'a pas vocation à préparer l'avenir mais à ajuster le budget initial. D'autre part, les effectifs ont augmenté régulièrement depuis 2003. Chaque année depuis 2003, les effectifs de la Communauté Urbaine ont augmenté. Pourquoi ? Cela s'explique très bien.

La Communauté Urbaine a été créée en 2000, elle est très jeune. Elle a véritablement commencé à fonctionner en 2001. A partir de là, les besoins sont arrivés. Nous sommes encore très en dessous des effectifs des communautés urbaines à géométrie et à population comparables, il faut le savoir.

Pour ma part, je me félicite de plusieurs chiffres aujourd'hui. Tout d'abord, l'augmentation des recettes réelles d'investissement est de 15.82 millions d'euros, la diminution des dépenses réelles d'investissement est de 21.68 millions d'euros. Et l'augmentation de l'autofinancement est de 63.90 millions d'euros. La capacité d'autofinancement est de plus en plus maîtrisée, et c'est bon pour notre désendettement. La diminution de l'emprunt est de 120 millions d'euros.

Vous ne pouvez pas d'un côté nous dire que nous ne gérons pas avec rigueur et d'un autre, nous dire que nous n'investissons pas assez. Nous avons investi presque 300 millions d'euros.

Nous étions à plusieurs centaines de millions d'euros lors de certaines années précédentes, notamment entre 2005 et 2007. Le résultat est qu'aujourd'hui, nous avons une dette tellement faramineuse qu'il nous faut payer près de 65 millions d'euros d'intérêts annuels, ce qui limite nos marges de manœuvre, y compris en investissement, donc en emprunt.

Si on investit beaucoup plus, on empruntera beaucoup plus, donc on va creuser la dette et on ne sera pas dans les politiques de rigueur que vous préconisez.

Je crois que ce budget démontre une maîtrise relative de la plupart des coûts. Il montre aussi une progression. Je répète qu'un budget supplémentaire n'est pas là pour préparer l'avenir. Quand on dit que le budget manque d'ambition, je crois que l'on pourra en reparler tout à l'heure sur les transports car le niveau d'investissement sur les transports est bien là et dans la mesure des moyens maîtrisés de la Communauté Urbaine.

Je crois que c'est un bon budget que je sou mets maintenant à votre vote.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo, Tornor, Leotard et Essayan

2. FCT 002-21/10/11 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2011

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de reconduire pour 2011, la dotation de solidarité communautaire de 2010. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-21/10/11 CC - Création du budget annexe opérations d'aménagement

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de voter la création du budget annexe opérations d'aménagement dans un souci de clarté. En effet, on peut beaucoup mieux suivre ces opérations à travers un budget qui leur est propre. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-21/10/11 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables au budget principal de l'exercice 2011

Monsieur GIORGI.- Il s'agit toujours des pénalités des intérêts de retard et des remises qui y sont assorties. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-21/10/11 CC - Modification des conditions de remboursement du versement transport à compter du 1er janvier 2012

Monsieur GIORGI.- Je crois qu'il y a eu quelques votes contre en Commission. Il s'agit d'exonérer du Versement Transport certaines entreprises qui logent leur personnel ou qui assurent elles-mêmes le transport de leur domicile à leur lieu de travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit en fait de la société Eurocopter qui est un des plus gros employeurs de la région PACA.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen.

6. FCT 006-21/10/11 CC - Approbation du taux et des exonérations de la taxe d'aménagement applicables à partir du 1er mars 2012

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-21/10/11 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille pour l'année 2011

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-21/10/11 CC - Conditions générales d'octroi de garanties d'emprunts par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'approuver une délibération qui permettra pour certaines opérations et notamment pour les bailleurs sociaux d'accorder une garantie d'emprunt sous conditions tel que c'est explicité dans le rapport.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'était quelque chose de très demandé notamment par les Maires.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je suis heureuse de voir que cette proposition que j'avais pu faire en tant que Vice-présidente au logement social a été acceptée. Je voudrais remercier M. Giorgi et la Commission qui ont travaillé sur ce dossier d'avoir été rapides et efficaces car aujourd'hui, nous votons ce rapport éminemment important pour de nombreuses raisons.

Aujourd'hui, la situation de crise fait que les bailleurs sociaux ont de moins en moins la possibilité, avec les banques, d'avoir des emprunts et donc de faire du logement social.

Nous ne pouvons pas demander aux communes de la Communauté Urbaine de faire du logement social, aux bailleurs de s'investir plus fortement alors que l'on sait que les finances de certaines communes ne leur permettent pas d'être porteuses de garanties d'emprunt. J'estimais normal que la Communauté Urbaine le fasse au nom des villes de la Communauté Urbaine.

En ce qui concerne Marseille, la Ville de Marseille fait déjà des garanties d'emprunt. Il faut là aussi accompagner la Ville de Marseille dans les garanties d'emprunt pour les bailleurs parce qu'à travers l'ANRU, il va falloir faire des opérations de reconstruction et démolition. Si nous voulons aller vite sur la question du logement social parce que le nombre de demandes de logements sociaux ne cesse d'augmenter ou en tout cas ne diminue pas au fil des années, nous avons plutôt intérêt à faire en sorte que cet outil de la garantie d'emprunt apporte un nouveau souffle. L'ensemble des bailleurs sociaux vont être heureux cet après-midi parce que c'est chose faite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-21/10/11 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à l'établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) pour l'achat de terrains situés sur le site de la gare d'Arenc à Marseille 2ème arrondissement

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. **FCT 010-21/10/11 CC - Approbation de l'acquisition des actions Ciomolift par la Semidep et de la fusion/absorption. Approbation de l'octroi d'une garantie d'emprunt pour cette opération**

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. **FCT 011-21/10/11 CC - Autorisation de dégrèvement partiel ou total de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier**

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. **FCT 012-21/10/11 CC - Approbation de conventions avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) relatives au marché de location - maintenance de matériels de reprographie**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. **FCT 013-21/10/11 CC - Modification des conditions de mise à disposition à titre gracieux des espaces du Pharo**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **FCT 014-21/10/11 CC - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- La liste est dans la délibération.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. **FCT 015-21/10/11 CC - Désignation des administrateurs au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- En accord avec les groupes, je vous propose pour Marseille Provence Métropole :

- M. Eugène Caselli,

- M. François-Noël Bernardi,
- M. Vincent Coulomb,
- Mme Marie-Louise Lota,
- M. André Molino,
- M. Jacques Rocca-Serra,
- M. Paul Sorge,
- M. Jean-Louis Tixier,
- M. Karim Zéribi.

En tant que personnalités qualifiées sont désignés :

- M. Fernand Pietri,
- M. Armand Bénichou
- Mme Nadine Richez-Batesti, c'est-à-dire les mêmes membres que précédemment.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. FCT 016-21/10/11 CC - Désignation de représentants de Marseille Provence Métropole au sein de différents organismes

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela concerne plusieurs organismes.

Pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie sont désignés :

- M. Albert Lapeyre
- M. Jérôme Orgeas
- M. Frédéric Ounanian
- M. Pierre Sémériva
- M. Clément Yana

M. Jérôme Orgeas est désigné en tant que représentant de Marseille Provence Métropole au sein de l'UFR Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales de l'université de Provence.

Mme Michelle Gueydan est désignée en tant que représentant suppléant de Marseille Provence Métropole au sein du Syndicat mixte des Transports du Département des Bouches-du-Rhône :

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. FCT 017-21/10/11 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur MOREL.- Ce rapport a fait l'objet d'une abstention de M. Giorgi, d'une réserve de vote du groupe UPAC et d'un avis favorable de la Commission.

Monsieur PEPE.- Monsieur le Président, je rappelle que lors du dernier Conseil, j'étais intervenu en fin de séance. Il y a eu un vote mais pas de quorum donc le vote n'a pas été pris en considération. Je recommence donc mon intervention.

Cette intervention est dans la logique de mes interventions précédentes relatives au recrutement de nouveaux fonctionnaires par la Communauté Urbaine.

En effet, notre institution se propose de recruter 40 agents supplémentaires qui vont s'ajouter aux 127 déjà embauchés l'année dernière.

Les charges salariales sont passées de 137 millions d'euros en 2008 à 151 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 9.8% en deux ans. A ce rythme, l'augmentation sera de 30% sur la mandature.

Je rappelle que sous la précédente mandature, le Président Jean-Claude Gaudin, à la suite du constat de dérive des dépenses salariales, avait fixé un numérus clausus à 3 872 pour le nombre d'agents titulaires. Une décroissance de ce nombre avait commencé. En 2008, le nombre d'agents était passé à 3841.

Avec ces nouveaux recrutements, il sera de 3990, soit 149 agents supplémentaires.

En cette période de crise, il a été fortement conseillé aux pays européens dont la France de réduire leurs dépenses de fonctionnement et pour ce faire de réduire le nombre de fonctionnaires afin d'amorcer une réduction de leur dette. En Allemagne, ce nombre est passé de 6 millions en 1990 à 4 millions d'euros en 2010, malgré la fusion des deux Allemagnes. Pendant la même période, en France, il est passé de 4.5 millions à 5.9 millions soit une augmentation d'1.4 million, 300 000 pour l'Etat et 1.1 million pour les collectivités territoriales, ce qui représente au total une dépense annuelle supérieure à 50 millions d'euros.

Si cette année, la situation financière de la Communauté Urbaine semble satisfaisante au niveau du budget général, c'est tout simplement lié à un effet conjoncturel tout à fait ponctuel en relation avec plusieurs facteurs : une baisse des taux d'intérêt sur les emprunts effectués par la Communauté Urbaine, un boni d'environ 4% sur les taxes qui ont remplacé la Taxe Professionnelle, une augmentation du Versement Transport et de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est payée par les ménages.

Je rappelle que ces recettes non affectées abondent les recettes de fonctionnement du budget général. Cette nouvelle charge salariale se traduira nécessairement par une augmentation de la taxe sur les ménages qui s'ajoutera aux augmentations des taxes que je viens de signaler.

Ces dépenses supplémentaires vont bien évidemment et pour longtemps, grever le budget de fonctionnement de notre institution et elles conduiront irrémédiablement à des difficultés financières.

En conséquence, le groupe UPAC votera contre ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT. - Monsieur Pepe, une simple remarque : il faut savoir que les charges salariales de la Communauté Urbaine représentent seulement – et je dis bien seulement, car ce n'est pas le cas d'autres communautés urbaines et de beaucoup de collectivités qui nous sont proches – 19% des dépenses de fonctionnement, ce qui est relativement peu.

Comme je le dis, nous sommes en retard par rapport à d'autres communautés urbaines concernant le périmètre de nos emplois.

Maintenant, chacun est libre de son jugement et je respecte tous les jugements. Je mets aux voix ce rapport sur la nomenclature des emplois.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC à l'exception de Mme Milon et de MM. Boré, Essayan, Tornor et Piccirillo votant pour.

Abstentions de MM. Orgeas, Giorgi et Léotard

Abstention du groupe Ensemble pour l'Avenir

18. FCT 018-21/10/11 CC - Approbation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2012

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. FCT 019-21/10/11 CC - Approbation de la mise en place d'un dispositif de recrutement par la voie de l'apprentissage

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. FCT 020-21/10/11 CC - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. FCT 021-21/10/11 CC - Application du dispositif d'expérimentation de l'entretien professionnel d'évaluation professionnelle aux cadres d'emplois des administrateurs et attachés territoriaux de Marseille Provence Métropole (M.P.M.)

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. FCT 022-21/10/11 CC - Modification du règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. **FCT 023-21/10/11 CC - Adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) - Paiement de la cotisation 2011**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. **FCT 024-21/10/11 CC - Renouvellement de l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF).**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. **FCT 025-21/10/11 CC - Renouvellement de l'adhésion à Architecture et Maitres d'Ouvrage Provence - Méditerranée (AMO).**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. **FCT 026-21/10/11 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. **FCT 027-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention à l'Ordre des experts-comptables pour l'organisation du 66ème Congrès National des experts-comptables**

Monsieur MOREL.- Réserve de vote des groupes UPAC et Communiste, Républicain et Citoyen.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mme Milon et de MM. Orgeas, Ulivieri, Giorgi, Giberti

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstentions de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Fouquet, Agullo, Sémériva, et Zéribi

27.bis FCT 028-21/10/11 CC - Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Bizailon devient Président de la Commission Développer l'Economie et Servir l'Emploi.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission Développer les transports urbains et périurbains s'est réunie le 14 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- Sur le rapport n°1, il y a eu un avis favorable unanime de la Commission sous réserve des rectificatifs demandés. Cela concerne le développement des transports en site propre.

Le rapport n°2 a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Sur le rapport n°3 « *Approbation de l'avant-projet du tronçon du tramway Canebière - Cours Saint Louis – Castellane* », il y a eu des votes contre de MM. Agullo et Fouquet et un avis favorable du reste de la Commission.

Le rapport n°4 concerne l'approbation du bilan de concertation, il a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°5 concerne l'approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Marseille dans le cadre du prolongement du tramway Canebière / Cours Saint Louis / Castellane et a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°6 concernant l'approbation de la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière Saint Charles a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°7 concernant le financement du fonctionnement de la gare routière Saint-Charles a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°8 concernant l'approbation de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde à Marseille a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°9 concernant l'approbation de l'avenant n°1 au contrat d'affermage n°07/143 concernant le Parc de Stationnement République à Marseille a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°10 concernant l'approbation de l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille a reçu un vote contre de M. Agullo, de moi-même et des abstentions de MM. Fouquet et Denis et un avis favorable de la Commission.

Le rapport n°11 concernant l'approbation de l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport collectif de voyageurs de la Ciotat et de Ceyreste a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°12 concernant l'approbation d'une convention relative au traitement juridique et financier des relations entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille dans la gestion des biens et investissements a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°13 concernant l'approbation d'une convention relative aux conditions d'affrètement des lignes départementales dans les communes desservies par le réseau de la RTM a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°14 concernant l'approbation du renouvellement de la convention n°08/1113 conclue avec la Régie des Transports de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à la gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°15 concernant l'approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour les études et les développements de la technologie NFC et son interface avec la téléphonie mobile et les déplacements a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°16 concernant l'approbation de la diminution de l'autorisation de programme pour les grosses opérations de maintenance sur matériel roulant ferroviaire a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Le rapport n°17 concernant l'approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux modifications des loges du tramway a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

28. DTUP 001-21/10/11 CC - Prospectives et orientations de développement des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P.)

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur Le Président, mes chers collègues, Mme Marie-Louise Lota étant absente, elle m'a demandé de bien vouloir intervenir pour elle sur ce dossier qui lui tient tout particulièrement à cœur.

En effet, c'est non seulement en tant que Vice-présidente de la Commission Transports de MPM qu'elle a suivi ce dossier de près, mais également avec l'œil attentif de sa position d'Adjoint au Maire de Marseille.

C'est donc avec une grande satisfaction, que comme nous tous, nous nous réjouissons que notre Communauté Urbaine ait une vision claire sur la prospective des Transports en Commun en Site Propre sur l'aire marseillaise.

L'impulsion avait été donnée dès 2001 sous la mandature Gaudin-Muselier avec une DUP tramway qui comprenait une première tranche de plus de 20 km sur la ville.

Aujourd'hui, en terminant ce chaînon manquant –Canebière/Castellane-, c'est une nouvelle étape qui s'annonce avec le prolongement acté vers la Capelette par l'avenue Cantini, puis par des perspectives utiles vers l'Est et la vallée de l'Huveaune.

L'éventualité d'un bouclage jusque vers la Blancarde est aussi prise en compte, puisqu'un « quasi-dédié » suivant une formulation technique de RFF (Réseaux Ferrés de France) est pratiquement acté, ce qui permettrait d'utiliser les rails du « Train des Bordilles » avec les rames actuelles du tramway.

Vous remarquerez, que sur le rapport remis sur table cet après-midi, le Nord n'est pas oublié !

Bien au contraire, c'est après une discussion en Commission, que sous la sagesse du Président Molino, une référence vers un prolongement au-delà de Saint André (un prénom qui lui est cher), et qui comble de joie Mme Samia Ghali le Sénateur-Maire de ce secteur, puisqu'une réflexion prospective vers l'Estaque d'une part et vers l'aéroport d'autre part figure désormais dans ce rapport.

C'est donc un excellent travail de l'ensemble des groupes politiques constituant cette Commission des Transports qui a été fait.

Je ne m'attarderai pas sur les très utiles lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui vont être mis en place tant au Nord entre Capitaine Gèze et Saint Antoine qu'au Sud entre Castellane et Luminy.

Enfin, Monsieur le Président, chers collègues, tout cela fournira une excellente base de travail pour la Révision du Plan de Déplacement Urbain qui va être prochainement entreprise.

Reste maintenant à exécuter tout cela, afin que les Marseillais puissent bénéficier des services qui leurs sont dus et que tout cela ne reste pas au stade des intentions, nous y serons d'ailleurs très vigilants.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Chenoz. Il faudra être vigilant sur cette mandature et sur la suivante.

Monsieur ASSANTE.- Nous serons toujours là Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Peut-être pas tous !

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention englobera les trois premiers rapports concernant les transports. Car ils dessinent, de notre point de vue, une logique qui manque de cohérence entre une vision globale et la mise en œuvre locale de projets de Transports en Commun en Site Propre.

Des trois rapports, celui qui lance l'évaluation et la mise en révision avant terme du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole n'est pas le moins important, chacun en conviendra. Cette évaluation nous dira si l'objectif central affiché en 2006 de - je cite - « *construire un système de transports collectifs véritablement concurrentiel à la voiture particulière* » est en voie de réalisation, ou si ce PDU souffre, comme notre groupe l'a dit en 2006, de deux choix contraires à cet objectif :

Premièrement celui de ne pas avoir radicalement inversé l'affectation des ressources pour privilégier les investissements en transports collectifs en contradiction avec les recommandations de la Directive Territoriale d'Aménagement ;

Deuxièmement, celui d'avoir tourné le dos à une hiérarchisation des TCSP de la périphérie vers le centre, pour les réduire surtout au périmètre de requalification urbaine de l'hyper centre.

Ajoutons à ce constat une politique en matière de parkings qui cherche plus à attirer la voiture en centre ville pour les rentabiliser, que par exemple dissuader les résidents du centre ville d'utiliser leur véhicule, par une politique tarifaire attractive et combinée au réseau RTM.

Et c'est à partir de la nécessité de cette évaluation qu'interviennent nos interrogations sur les deux autres rapports.

Certes on ne peut qu'être d'accord pour prendre acte de perspectives portant sur les possibles développements du réseau de TCSP. Tout en faisant remarquer que cette prospective est très ciblée sur l'axe Nord/Sud de Marseille, en renvoyant tout le reste du territoire communautaire dans une nouvelle étude d'un schéma directeur des TCSP ; alors qu'au moins pour Marseille, les orientations annoncées en janvier 2010 étaient plus précises sur le court et moyen terme.

Alors pourquoi reprendre acte essentiellement sur l'axe Nord Sud ? La réponse est dans la nouveauté annoncée de faire bifurquer le prolongement du tramway vers la Capelette et la vallée de l'Huveaune. Et pourquoi juger nécessaire de l'annoncer maintenant ? Parce que sans une perspective de prolongement, le kilomètre de tramway que la Ville de Marseille vous demande de valider aujourd'hui sur la rue de Rome, n'a aucun sens. Il faut donc justifier sa réalisation en lui donnant un avenir possible. Le Maire de Marseille ne s'y est pas trompé en anticipant cette annonce dans la presse il y a quelques jours.

Mais est-ce que cela résout le problème de l'efficacité de ce maillon et valide sa réalisation immédiate ? Absolument pas, tant que nous ne serons pas sûrs des réponses à la prospective que vous nous proposez d'engager vers la Capelette.

Autrement dit : prospecter n'est pas décider, mais orienter. Et si nous ne voulons pas nous tromper il est plus raisonnable d'avoir toutes les réponses en mains : urbaines, sociales, économiques et financières. D'autant que la réalisation du tronçon rue de Rome a un coût très élevé. Je le rappelle : près de 50 millions d'euros en études et travaux auxquels s'ajoutent 30 autres millions d'euros pour l'achat des 6 rames nécessaires à son fonctionnement. Soit un total de 80 millions d'euros ! A ce prix là et vu l'état de nos finances, autant être sûr de viser juste et pas seulement à hauteur d'une requalification urbaine, sans gains réels du nombre d'usagers sur ce seul tronçon.

Voilà pourquoi nous renouvelons notre proposition de reporter ce chantier - d'autant plus qu'il est prévu en 2013 l'année de la Capitale Européenne de la Culture - et de provisionner les 80 millions d'euros sur d'autres projets de transports en commun en site propre immédiatement plus utiles et efficaces vers la périphérie; comme par exemple le prolongement aérien du métro jusqu'au technopôle de Château Gombert, en lieu et place du projet BHNS depuis Frais Vallon.

En l'état, nous approuverons les deux premiers rapports sur la prospective et la mise en révision du PDU, mais toujours pas le troisième sur la réalisation prioritaire du tronçon cours Saint Louis/Castellane.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je souhaite intervenir sur ce rapport à la demande du Député Maire Guy Teissier qui s'excuse de ne pas être à cet instant dans l'hémicycle car il a été appelé à Paris suite aux événements internationaux liés à la Libye.

Monsieur MENNUCCI.- C'est fini, qu'est-ce qu'il va faire ?

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Je pense qu'il ne vous a pas échappé Monsieur Mennucci que le Président Teissier est Président de la Commission Défense à l'Assemblée Nationale.

Monsieur MENNUCCI.- Mais c'est fini !

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Justement, ce n'est pas tout à fait encore fini.

Cela étant dit, Monsieur le Président sur ces trois rapports, je souhaiterais dire qu'enfin nous avons une volonté politique clairement affirmée de mettre en perspective une politique de déplacements urbains cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire. C'est une bonne chose car cela nous place dans des perspectives qui nous permettent de mieux comprendre certains choix qui ont pu être annoncés il y a quelques mois de cela et notamment le tramway rue de Rome.

Cela étant, vous me permettrez au nom des élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de vous poser un certain nombre de questions précises car si nous louons la démarche qui est la vôtre, il n'en demeure pas moins que pour nous, elle doit s'inscrire dans une certaine vigilance.

Premièrement, il nous est indiqué qu'une des volontés de la Communauté Urbaine serait de réaliser ce tramway rue de Rome pour mieux aller à la Capelette. Jusque-là nous souscrivons à la démarche. Cela a du sens d'autant plus que la Capelette est effectivement très mal desservie en transports en commun.

Cela étant, de ce que j'en lis dans le rapport et des études qui vont être lancées, il semblerait que la volonté qui vous anime serait un tramway qui longerait Cantini pour arriver sur la place Ferrié et tangenterait sur Schloessing pour aller sur Dromel.

Très sincèrement, Monsieur le Président, cette proposition, si c'est celle qui est soumise à l'étude, ne peut pas convenir aux élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements car nous considérons que si nous faisons œuvre d'efficacité et de cohérence urbaine, le tramway, dans ce cas-là, devra aller au cœur de la ZAC de la Capelette, si nous voulons réellement desservir ce quartier qui est en pleine explosion urbaine.

Deuxièmement, cela suppose, si nous allons dans cette optique que soit traitée la problématique de la place du Général Ferrié à savoir la problématique entre Rabatau, Schloessing et Cantini. Est-ce qu'une décision a été prise par vous-même Monsieur le Président de déposer les fameuses passerelles de Ferrié ? Est-ce qu'une décision a été prise d'imaginer des trémies qui permettraient de faciliter le transport du tramway sur la place du Général Ferrié ? Ces types de question et les réponses que vous allez nous apporter conditionneront ou légitimeront la démarche que vous initiez.

Dans les rapports qui suivent, notamment dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, vous faites état des grandes orientations du Plan de Déplacements Urbains et des modifications à y apporter. Ce qui m'inquiète dans ce document, c'est qu'il manque l'extension du métro jusqu'à Saint Loup.

Or, il me semble que nous sommes tous convaincus que pour le désenclavement de la vallée de l'Huveaune, avec notamment les projets du Plan d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup d'une part, avec les projets d'Immochan d'autre part, ainsi que le développement global de la vallée de l'Huveaune, le métro jusqu'à Saint Loup est une nécessité.

Troisièmement, on évoque le BHNS Luminy pour desservir le Campus de Luminy. Jusque-là, nous sommes d'accord. Simplement, il me semble qu'il y a quelque chose qui manque dans notre réflexion, c'est notamment l'axe Blancarde / Dromel qui n'apparaît pas dans les documents présentés et, en tout état de cause, si nous devons réaliser cet axe, ce à quoi nous souscrivons, il faudrait là aussi avoir une réflexion globale sur la ZAC de la Capelette puisque nous savons aujourd'hui que cette ZAC est en souffrance pour ne pas dire en perdition.

Donc Monsieur le Président, où en êtes-vous ? Où en est la Communauté Urbaine sur cet axe Blancarde / Dromel ?

J'ai lu également les précisions que vous avez apportées sur la concertation que vous avez menée sur Capitaine Gèze. Vous avez notamment évoqué, Monsieur le Président, le fait que la Communauté Urbaine avait consacré 100 millions d'euros sur les transports en commun pour les quartiers Nord. Je m'en félicite.

Je voudrais savoir quels sont les montants qui ont été budgétés pour les transports en commun à ce jour dans les quartiers Sud et quels sont les montants que vous entendez engager pour les quartiers Sud dans les années à venir ?

Enfin, et j'en terminerai par là, aujourd'hui si nous voulons avoir une politique ambitieuse en termes de dessertes des transports en commun pour les quartiers Sud et Est de cette ville, il faut aussi intégrer ce que va nous amener le Parc National dont nous allons parler tout à l'heure. Et là, étrangement, je ne vois rien qui se réfère dans les documents et dans les études que vous lancez sur les conséquences que le Parc National peut avoir et sur la nécessité d'aménager les transports en commun sur cet axe-là.

De même, je ne vois rien sur les parkings relais qui font cruellement défaut dans les quartiers Sud et qui sont une condition *sine qua non* de la réussite de la semi-piétonisation du Vieux Port si nous voulons desserrer l'étau de la voiture sur le centre-ville.

Ce sont des questions précises Monsieur le Président.

Les élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements louent la démarche qui est la vôtre, mais nous sommes très vigilants.

En tout état de cause, sur le tramway rue de Rome, tant que nous n'aurons pas des réponses précises à ces questions, nous observerons une vigilance attentive, mais une vigilance constructive.

Je vous remercie.

Monsieur SAN MARCO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté a trait aux prospectives et orientations du développement des transports en commun en site propre dans Marseille Provence Métropole.

Permettez-moi, en introduction, de vous dire la difficulté que nous ressentons à aborder de manière claire ces sujets puisque-là, nous avons ce rapport que je viens de citer – et M. Poggiale a raison de mon point de vue – juste après, nous avons l'évaluation et la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains, puis nous aurons deux rapports plus opérationnels, le tronçon Canebière / Castellane et la concertation Bougainville / Capitaine Gèze.

Je me permettrai d'ajouter, parce que cela devient impossible d'appréhender l'ensemble des choses, le rapport n°76 qui est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour les PLU, qui ne se conçoit pas sans un volet structurant relatif aux transports en commun.

Il y a là une confusion entre les grands axes stratégiques et des décisions ponctuelles, ce qui est grave dès lors que les décisions ponctuelles ne sont pas articulées aux grands axes stratégiques.

D'autre part, nous avons là, présenté devant notre assemblée, un découpage entre les documents porteurs de ces grands axes stratégiques, le PADD, le DUP, le SCOT etc. ce qui fait que finalement, nous n'avons jamais la réalité des contraintes face à la réalité des objectifs.

Je comprends, Monsieur le Président, que vous soyez, vous-même et vos services, sur un toboggan qui nous est imposé par différents services d'Etat qui suivent chacun leur logique. Au bout de compte, il est très difficile de nous y retrouver surtout si vous rajoutez sur la table au dernier moment, des rapports qui viennent encore compliquer vraiment à la marge l'analyse que nous pouvons en faire.

Sur ce plan des transports en commun en site propre dans MPM, je voudrais dire ici que ce que je lui reproche de manière absolue et totale, c'est qu'il n'est question que de Marseille et qu'il n'y a rien de prévu en dehors de Marseille alors que c'est la priorité des priorités.

Aujourd'hui, adopter un schéma des transports en commun tel qu'il est rédigé signifie que les secteurs périurbains continuent à être abandonnés à l'automobile et qu'il n'y a aucune liaison de périphérie à périphérie, ce qui amène les usagers à passer par le centre-ville de Marseille.

Or, mes chers collègues, on n'arrivera jamais à régler les problèmes de Marseille si on soumet cette ville à un tsunami quotidien des automobiles venant de la périphérie, alors même que si on prend d'autres documents, certains d'ailleurs débattus ici, les projets ne manquent pas. Mais le fait que l'on ne les mette pas dans un schéma général signifie peut-être qu'on ne veut pas s'y intéresser...

Je pense à la possible revitalisation de la liaison ferrée de la Côte Bleue. Je pense à l'opportunité d'utiliser la ligne des pétroliers qui irrigue la Plaine de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane. Je pense à la voie des chantiers qui permettrait à La Ciotat d'avoir une gare plus proche de son centre-ville, sans oublier l'impérieuse nécessité, et je ne conçois pas qu'un document de ce type-là n'en fasse pas état, des liaisons en site propre entre Aix et Marseille, entre Aubagne et Marseille ; dans la mesure où, si nous pouvons avoir des orientations prescriptives sur le territoire de la Communauté Urbaine, il ne nous est pas interdit d'être force de proposition sur notre territoire.

En ce qui concerne Marseille proprement dite, la confusion est encore plus grande dans la mesure où c'est politiquement difficile dès lors que, s'agissant de Marseille, les programmes de Messieurs Gaudin et Guérini étaient peut-être les plus divergents sur ce sujet-là et qu'il est difficile de savoir quel programme doit être appliqué puisque cela renvoie au conflit de légitimité qui est au cœur de l'imbroglio institutionnel qui pénalise notre ville.

J'avais quand même suivi avec beaucoup d'intérêt la conférence de presse que vous aviez tenue le 3 février 2010 avec le Président du Conseil Général. La Convention Citoyenne a d'ailleurs mis sur son site le lendemain les critiques circonstanciées sur les propositions que cette conférence mettait en avant avec deux axes principaux.

Tout d'abord, une critique sur le manque de cohérence. A cet égard, il y avait à la fois des propositions de Bus à Haut Niveau de Service Nord / Sud – déjà – mais aussi de tramway dans les mêmes directions.

Et puis, il y avait l'impasse que nous avons dénoncée à ce moment-là, sur le segment Corderie / Quatre Septembre. Je comprends qu'il soit difficile d'être élu dans ce secteur quand on est porteur d'un projet pareil, mais lorsqu'on regarde l'intérêt général de la Ville de Marseille et de l'ensemble de la métropole, il n'est pas normal de mettre ce projet de côté, non pas pour le réaliser demain matin car il y a tellement de choses dont on parle qui se feront à l'horizon 2030 qu'il n'est pas normal, purement et simplement, d'enlever, de faire l'impasse sur Corderie / Quatre Septembre.

La deuxième critique que nous formulions à ce moment-là, était celle qui a trait au calendrier. La confusion dont je parlais tout à l'heure est à cet égard extrême.

Prenez l'exemple du rapport que vous nous présentez là. On a à la fois la prolongation vers Capitaine Gèze, et c'est quasiment fait, mélangée avec la problématique du tramway après Castellane, dont je dirais, naïf, que je serais doublement d'accord à condition que l'on me dise quand ! Car si c'est juste pour faire ça, mais sans savoir quand on fait la suite, cela n'a pas beaucoup de sens ! (C'est comme Corderie / Quatre Septembre). On peut le garder en objectif, mais s'il faut le faire, alors il faut tout de suite prendre des engagements pour la suite.

Et en effet, cela pose le problème de la DUP que vous pouvez prendre d'ici la fin de l'année sur Général Ferrié, ce qui nous permettrait d'aboutir, avant ou pour 2016, à la liaison avec la Blancarde, en utilisant les voies de la SNCF utilisées aujourd'hui pour le transport des ordures ménagères.

La confusion est extrême lorsqu'il s'agit du troisième élément que vous nous présentez qui a trait aux Bus à Haut Niveau de Service. D'ailleurs là, les mots mêmes utilisés dans votre rapport montrent qu'il y a une confusion entre les projets dont je viens de parler et la mise en service.

Si ces mots séparés ont été utilisés, c'est que cela a un sens. En effet, s'agissant des Bus à Haut Niveau de Service, la mise en service n'a pas besoin de projets ou d'études, vous pouvez y aller tout de suite.

Or, on peut comprendre d'autant mieux les décisions lourdes d'infrastructures, y compris avec les trains et donc le choix après Castellane d'aller vers la Capelette qui, politiquement, est lourd, que si, en tous les cas de notre point de vue, se met en place tout

de suite, dans ce mandat, un Bus à Haut Niveau de Service en direction de Mazargues qui est le secteur le plus privilégié à déclencher et donc à ne pas mélanger avec les réflexions autres.

Enfin pour terminer, tout ceci n'a de sens que si l'on met en face les capacités globales de l'institution. Je signale que si l'on accumule tout ce qui a été voté récemment, y compris le Stade Vélodrome, on peut s'interroger sur ce qui reste. Tout le monde est d'accord pour faire la L2, mais déjà, sur le Boulevard Urbain Sud, on nous demande d'être plus discrets.

Pour conclure, je dirais :

- affirmer que le busway dans Marseille est la priorité aux transports en commun en site propre en périphérie ;
- imposer des modes qui ne coûtent pas grand-chose, voire rien, tels que le covoiturage coercitif comme on le voit dans toutes les grandes métropoles nord-américaines ;
- et enfin, que les choses soient claires sur une politique de répression sans pitié du saccage des espaces publics de Marseille, trottoirs et autres.

Monsieur le Président, mes chers collègues, faute de cette cohérence, il sera inutile, et je le dis par avance à ceux qui s'énerveront à l'occasion des prochains conflits qui ne manqueront pas d'arriver, de s'énerver sur des indicateurs de la RTM qui présentent en effet, faute de cette cohérence et de moyens de travail, une fréquentation métro / tramway décevante, comme si finalement sur toutes ces infrastructures, les résultats n'étaient pas au rendez-vous. Ils ne peuvent pas l'être, tant qu'il n'y a pas ce maillage très fin ou que la charge d'exploitation véhicule / kilomètre est la plus haute de France.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces rapports. J'aurais l'occasion de revenir sur les questions de logement et autre à l'occasion du SCOT dont je pense que tous ces documents finalement nous mettent collectivement dans une situation de politique hors sol.

Merci.

Monsieur FOUQUET.- Après Philippe San Marco qui a parlé de tout, je crois qu'il n'a rien oublié sauf peut-être de la ligne maritime qui longe le port, on parle très souvent de tout ici et finalement sa conclusion est un peu vraie : on ne sait plus où l'on va, ce qu'il faut faire, quelles sont les priorités.

Je ne vais pas parler de tout, mais d'une seule chose. Nous les Ecologistes d'Europe Ecologie, votons à longueur de temps contre le doublement du métro. Cela fait 10 ans que nous votons contre. Nous ne changeons pas, nous sommes un peu obtus, mais nous considérons que doubler le métro par le tramway est quelque chose qui ne nous convient pas.

Sur ce troisième dossier qui concerne la rue de Rome, nous avons bien sûr voté contre ce projet et si j'en parle aujourd'hui, ce n'est pas du tout pour redire ce qu'on dit depuis des années, mais simplement parce qu'il y a des éléments nouveaux.

Ces éléments nouveaux, on les apprend par la presse. Quand on les apprend par la presse, on va vérifier auprès des gens que l'on connaît et en particulier auprès de ceux qui sont chargés de mettre en œuvre ces problèmes de transports à savoir soit la SNCF, soit RFF, soit les personnes compétentes en matière de transports.

L'annonce qui a été évoquée par notre ami, consistait à dire que le tramway ne va plus s'arrêter à Castellane, mais va aller vers la Capelette et s'arrêter à Cantini. Je veux bien, mais pourquoi est-ce qu'il va là et pas ailleurs ? C'est tout simplement, et ce n'est pas un scoop, parce qu'il ne peut pas s'arrêter à Castellane. Ce sont des contraintes et ces

contraintes, ce n'est pas la peine de les mettre dans un PDU si on sait qu'on ne peut pas y arriver. Ce n'est pas la peine de dire que l'on fait passer un tramway rue de Rome si on ne peut pas le faire.

Dans la partie étroite de la rue de Rome, on ne peut pas faire créer deux voies de tramway, des pistes cyclables, rendues obligatoires de par la loi, des trottoirs pour les piétons et des voies pour desservir les commerces de la rue de Rome dont on dit aussi qu'on va les réhabiliter. Ce n'est pas possible.

Quand on arrive à Castellane, ce n'est pas possible de faire un arrêt provisoire sur la place car il y a les cars CARTEIZE, les bus de la RTM, les commerçants, les taxis.

Donc en fait, ce n'est pas un scoop, c'est tout simplement parce qu'on n'a pas bien étudié le projet alors on va ailleurs, on va à Cantini !

Je voudrais quand même rappeler que certains d'entre nous ont voté le tramway rue de Rome. Cela coûtait, selon les rapports que nous avons reçus il y a trois ans, 33 millions d'euros hors taxes. Le chiffre donné tout à l'heure est de l'ordre de 80 millions d'euros. C'est à peu près le chiffre retenu par beaucoup de personnes car il faut requalifier l'ensemble de la rue de Rome, c'est vous qui le dites. Il faut refaire toutes les devantures ; je veux bien, mais ce n'est pas du transport !

(Brouhaha)

Deuxième chose : lorsque vous prolongez jusqu'à Cantini, vous prolongez d'1.2 kilomètre, c'est-à-dire en fait le même parcours. J'aurais tendance à dire que le coût du tramway rue de Rome, ce n'est pas ce coût-là, mais ce coût multiplié par deux.

Et c'est là où je vous apporte une solution !

(Exclamations dans l'hémicycle)

Cette proposition, nous la partageons déjà beaucoup parmi nous et M. Royer-Perreaut l'a rappelée pour les gens du 9^{ème} et du 10^{ème}.

Pour desservir les quartiers Sud de Marseille, dont je vous rappelle qu'il y a environ 200 000 personnes qui sont à plus de 500 mètres d'une station de métro ou d'un transport lourd... 200 000 personnes, c'est le quart de Marseille !

On parle toujours des quartiers Nord qui sont relativement bien desservis pour le moment...

(Protestations)

... mais qui demandent qu'on s'en occupe un petit peu.

Je voulais tout simplement indiquer les choses suivantes.

Une opportunité pour...

(Protestations, tumultes)

Je suis élu des quartiers Sud et je défends les territoires à savoir les six arrondissements des quartiers Sud.

Cette voie ferrée, qui est utilisée une fois par jour dans chaque sens par le train des ordures ménagères qui transportent 800 tonnes de déchets vers l'incinérateur de Fos, est libre le reste du temps. Elle est électrifiée, entretenue et en bon état. Elle passe dans un tissu urbain très dense puisqu'elle passe à 100 mètres du Palais de la Glisse. Elle passe derrière l'Hôpital de la Timone et en plein cœur du secteur de la Capelette.

La seule chose qui m'intéressait était de savoir combien cette voie ferrée coûtait. Ecoutez-moi bien. Certes des aménagements sont à prévoir pour la sécurité des équipements électriques etc. mais d'après les informations des experts de RFF, de la SNCF et de MPM, le coût total de la mise aux normes de cette ligne pour l'ouverture du tramway

entre la Blancarde et la place du Général Ferrié est de 22 millions d'euros hors matériel roulant, mais gares comprises.

Vous pensez que je me trompe peut-être. Alors je vous demande Monsieur le Président que soient mis à plat les deux projets de liaison par tramway entre la ligne 2 Arenc / Blancarde et la place du Général Ferrié.

C'est tout ce que je demande : une analyse de la dépense, complétée par l'estimation de la clientèle nouvelle desservie. Si on peut faire cela avant la fin de l'année, on s'apercevra que dans ce domaine, on peut économiser, si on ne prend pas la solution la plus chère, jusqu'à 100 millions d'euros.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je répondrai à tout cela après les interventions de M. Moraine et Mme Ghali.

Monsieur ASSANTE.- Cela ne va pas être facile Monsieur le Président !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, nous avons bien noté sur ces bancs que M. Fouquet est d'accord avec nous lorsque nous disons que la précédente mandature et le Maire de Marseille ont fait beaucoup d'efforts pour que les quartiers Nord soient parfaitement bien desservis en transports en commun. Que ce soit aujourd'hui reconnu par un élu de votre majorité nous fait plaisir.

(Applaudissements)

Pour le reste, chacun le sait, Marseille développe actuellement plusieurs grands projets. Nous avons le stade Vélodrome. Nous avons, avec la Communauté Urbaine, la réhabilitation du Vieux Port. Nous avons le parc des calanques, nous avons ce programme de transports en commun en particulier de transports en commun en site propre qu'est le tramway.

Mes chers collègues, aucun de ces projets n'est parfait, aucun ! Ni ceux-là, ni les autres. Tout œuvre humaine, quiconque la mène, est imparfaite.

Pour autant, tous ces projets vont dans le sens du développement de Marseille et tout imparfait qu'ils soient, il nous faut les mener à bien. Si nous cédon à la tentation mortelle de l'immobilisme, qui n'est que le pendant de ce qu'est parfois l'égoïsme de nos concitoyens qui veulent bien que les choses bougent mais à condition que ce soit chez le voisin, eh bien nous n'avancerons jamais ! Nous ne ferons ni le tramway, ni le parc des calanques, ni le stade Vélodrome, ni rien d'autre et ce serait un poison mortel pour le développement de Marseille !

Monsieur le Président, le Maire de Marseille et la majorité municipale vous soutiennent dans votre projet de développement des transports en commun en site propre pour plusieurs raisons.

La première, c'est que c'est un projet équilibré entre le développement au Nord et le développement au Sud, à partir de ce que nous avons fait, tant décrié à l'époque, dans le centre-ville de Marseille ; preuve que le choix n'était finalement pas si mauvais. On peut remercier ceux qui s'en sont occupés à l'époque, en particulier M. Muselier ou M. Chenoz.

Pour ce qui concerne le cas particulier si décrié du tramway de la rue de Rome, je voudrais rappeler qu'à l'exception notable des Communistes, cohérents à cet égard, lorsque nous avons voté en février 2009 ici et au Conseil Municipal de Marseille, la délibération sur la mission centre-ville, nous avons tous sans exception validé la création d'une ligne de tramway rue de Rome. La moindre des choses, quand on vote en faveur d'un projet en début, c'est que l'on vote en faveur de ce projet jusqu'à la fin.

Je rappelle également que le choix d'aller vers la Capelette n'est pas sorti aujourd'hui comme je l'ai entendu de M. Poggiale, ou la semaine dernière, pour trouver, à toute force, une justification à cette ligne de tramway. Vous pouvez vérifier dans les comptes-rendus de séance de l'époque, qu'en juillet 2009 à cette place, je parlais déjà d'un prolongement vers la Capelette en expliquant qu'il me semblait que si l'on voulait un jour développer plus au Sud ou plus à l'Est, il fallait commencer par relier le Nord, Arenc, puis la Canebière, la rue de Rome et aller vers le Sud. Je parlais, me semble-t-il, de ce tramway comme d'une nécessité à l'égal d'un pont entre deux rives, d'un pont entre deux quartiers, c'est une des raisons principales pour lesquelles il faut faire ce tramway.

Bien sûr, Monsieur San Marco, il y a plein d'autres choses nécessaires. Bien sûr qu'il faudrait faire un TGV, un Tram à Grande Vitesse, entre l'aéroport et le centre-ville de Marseille ! Le seul problème est que cela ne dépend pas que de nous. Votons la métropole et ensuite on le fera !

(Applaudissements)

Bien sûr qu'il faudrait faire le tramway Corderie / Corse, mais l'actuel et provisoire Maire de secteur ne le veut pas, alors on le fera après.

Mais si, parce qu'on ne peut pas tout faire, on ne fait rien du tout, eh bien on recule !

Vous avez choisi d'avancer Monsieur le Président, nous avançons avec vous.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais les interventions des uns et des autres me donnent l'occasion de répondre.

Je voudrais mettre les pendules à l'heure avec M. Fouquet car à plusieurs reprises, il se permet de dire que nous sommes bien desservis dans les quartiers Nord de Marseille.

Lorsqu'on est un élu communautaire, on se doit de connaître sa ville. Si nous ne connaissons pas la Communauté Urbaine dans laquelle nous siégeons, qu'au moins l'on connaisse la ville qui nous a élus et qui nous a permis de siéger ici ! Car les habitants du Sud vont aussi vers le Nord et inversement. Donc, il ne faut pas tenir des propos qui sont aujourd'hui discriminatoires en fonction des territoires. Il n'y a pas plus au Sud qu'au Nord et il n'y a pas plus au Nord qu'au Sud. Je ne vais pas mettre en opposition le Sud et le Nord.

Je veux unir le Sud avec le Nord, c'est certainement la différence que j'ai aujourd'hui avec M. Moraine et avec M. Fouquet. Mais peut-être que vous vous rejoignez là, Monsieur Moraine et Monsieur Fouquet.

En revanche, je voudrais dire que je suis d'accord avec ce qu'ont dit M. San Marco ou M. Royer-Perreaut. A un moment donné, il faut que l'on arrête d'être hypocrite dans cette ville. Certains ont joué, ont fait des caprices avec le tramway pour le mettre dans le centre-ville, pour doubler le métro et on continue dans les caprices.

On continue dans les caprices, peu importe ce que cela coûte.

Je me suis abstenue la dernière fois, je le dis.

(Brouhaha)

Ce sont les caprices de certains qui ont encore des besoins. Ils ont besoin de leur petit jouet comme des petits enfants. Peut-être que dans leur enfance, ils n'ont pas eu de petits trains pour jouer donc aujourd'hui, ils jouent avec le tramway de Marseille !

Aujourd'hui, quand on habite le Sud de Marseille, quand on habite le Nord,...

(Brouhaha)

Monsieur Moraine, le Nord ne s'arrête pas à Arenc, le Nord de la Communauté Urbaine ne s'arrête pas à Arenc et le Nord de la Ville de Marseille s'arrête encore moins à Arenc !

Oui, Monsieur Chenoz, je suis contente que l'on rajoute des études pour aller vers le CHU Nord car on ne peut pas avoir un CHU dans une grande ville comme Marseille sans avoir un transport en commun qui vous y amène. C'est scandaleux, c'est inacceptable !

Si à Marseille, on n'est même pas capable de commencer par les extrémités pour aller ensuite vers le centre, on peut toujours se dire que l'on veut moderniser le Vieux Port pour avoir moins de véhicules dans le centre-ville, mais on ne permet pas aux gens qui sont aux extrémités de prendre un transport en commun pour éviter de prendre leur véhicule.

Je ne sais pas comment vous voyez cette ville, j'ai du mal à le comprendre. Il y a une incohérence totale sur la question du transport.

Je souhaite et notamment à travers les études et c'est pour cette raison que la dernière fois je me suis abstenue, même s'il y a eu un accord, comme vous le dites, entre M. Gaudin et M. Guérini, pour aller vers le tramway Castellane...

Une voix.- Et le Président Caselli.

Madame GHALI.- Et le Président Caselli bien sûr, mais c'était déjà un accord entre les deux collectivités qui apportaient leur contribution. Il n'empêche que je n'ai pas voté pour car j'ai considéré que c'était une absurdité et je le pense toujours.

Aujourd'hui, je considère que ce que j'ai demandé a été entendu par le Président Caselli, comme l'a dit M. Chenoz. Nous avons eu une discussion, une concertation. C'était important que l'étude soit vraiment inscrite pour que nous puissions aller jusqu'au CHU Nord mais je considère que c'est pareil pour les quartiers Sud car je suis une élue marseillaise.

Même si je suis élue des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, je considère que Marseille doit être unie et il faut arrêter de la diviser car pour faire une métropole, Monsieur Moraine, vous avez raison en disant qu'il faudra peut-être faire une métropole un jour, mais il faudrait déjà arriver à faire en sorte que Marseille soit unie, que la Communauté Urbaine, comme l'a dit M. San Marco, soit aussi unie à travers le transport. Et pour que demain nous puissions peut-être réfléchir à une métropole, il faudrait déjà être capable de démarrer.

Madame BOULAY.- Je serai brève Monsieur le Président.

Je vous rappelle, et on l'a vu dans le PADD, que tous les secteurs de Marseille actuellement sont pourvus d'un transport en commun en site propre, sauf le 8^{ème} secteur de Marseille, c'est-à-dire les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

Tous les investissements qui ont été réalisés sous la dernière mandature et celle-ci, ont été réalisés dans l'Est, dans le Sud, dans le Centre, mais rien pour les quartiers Nord.

(Brouhaha)

J'y habite, je prends les transports en commun et je peux vous dire que c'est avec grande difficulté.

La ligne 26 est la ligne la plus chargée de Marseille. Relier Capitaine Gèze, d'une manière ou d'une autre, à l'Hôpital Nord, hôpital régional, est une nécessité absolue.

Nous vous avons fait parvenir hier Monsieur le Président, un courrier avec quelques propositions concernant des études. C'est vrai que c'était un peu tard pour que cela soit inscrit aujourd'hui. Cela concerne une étude sur un métro qui pourrait relier Capitaine Gèze aux Abattoirs, un lieu de vie et de travail très important. C'est un vieux projet qui date de la mandature de M. Vigouroux.

Les habitants des quartiers Nord ont vu la réalisation du métro partout, mais ils n'ont jamais été servis. Il est plus que temps, c'est une question de justice et d'équité.

Je demande, et la Commission des Transports et le Président de la Commission étaient d'accord mes collègues me l'ont dit, d'inscrire le prolongement du métro dans les études. Je pense que nous avons besoin d'équité sur cette ville, je suis complètement d'accord avec Samia Ghali. Je pense qu'elle me soutiendra sur ce projet-là.

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, je serai bref également.

Quand on regarde où nous en sommes aujourd'hui au niveau du développement des transports, on peut dire que les études qui vont se mettre en place constituent une avancée. Avant, on ne parlait pas d'aller jusqu'à l'hôpital Nord, on ne parlait pas d'aller au-delà de Castellane. Je tiens à préciser que toutes ces choses émanent de demandes faites lors de notre travail en Commission.

Ensuite, Monsieur le Président, comme vous l'aviez indiqué, nous avons regardé comment équilibrer les choses pour qu'à partir du moment où un kilomètre se fait dans les quartiers Sud, on le traite automatiquement dans les quartiers Nord. Cela s'est mis en place.

Nous prenons également en compte quelque chose qui avait été complètement oublié, à savoir le futur tramway d'Aubagne vers la vallée de l'Huveaune. Désormais dans les études, une réflexion sera menée pour voir comment améliorer les choses en ce sens.

Aujourd'hui nous en sommes à des études. Je me satisfais aussi de la proposition que j'avais faite sur les navettes maritimes. Monsieur le Président, vous avez donné votre accord pour mener une expérimentation sur 6 mois. Les navettes partiront de la Pointe Rouge donc nous n'oublions pas les quartiers Sud, et je souhaite que nous puissions faire la même expérience vers les quartiers Nord.

Aujourd'hui, les débats sont passionnés, c'est très bien, cela prouve que le dossier des transports est très important car qui dit transport, dit développement économique.

Evitons d'opposer les projets les uns aux autres. Travaillons pour avoir le plus rapidement possible, un véritable réseau de transports sur la Communauté Urbaine. C'est en train de se faire, on est plus ou moins pressé, je le comprends.

Mais permettez-moi de dire, même si nous avons beaucoup de discussions avec mon ami Fouquet, que je pense que ce n'est pas du tout la pensée qu'il avait. Dire que les quartiers Nord sont bien desservis... je peux vous dire que ce n'est pas du tout le cas. C'est très bien que ces études aillent jusqu'à l'Hôpital Nord et pourquoi ne pas continuer un peu plus haut...

Je vous remercie.

Monsieur BERTRAND.- Cela fait deux heures que nous sommes ici et nous avons l'impression d'assister au Conseil Municipal de Marseille !

(Applaudissements)

Cela fait deux heures que l'on ne parle que d'une seule ville à 100% comme si les 17 autres n'avaient pas de choses à dire !

Je tenais à le dire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais conclure.

Tout d'abord, s'il n'y avait pas eu ces rapports, on aurait reproché à la Communauté Urbaine de ne pas lancer de projets. Au moins, il y a des projets, j'en veux pour preuve le fait que l'on en discute beaucoup.

Tous les projets présentés sont aujourd'hui lancés. Pour les projets prévus après 2014, les études sont lancées. Pour les projets dont l'achèvement est prévu pour 2013 ou 2014, notamment les BHNS et le tramway rue de Rome, les premiers coups de pioche vont bientôt arriver.

Le tramway rue de Rome sera retardé pour Marseille 2013 mais sera lancé afin de pouvoir percevoir la subvention de l'Etat qui n'est pas négligeable puisqu'elle est de l'ordre de 4.5 millions d'euros, soit 10% du coût du chantier. D'habitude, on n'avait pas grand-chose, là on a un peu plus, 20 millions d'euros sur l'ensemble des projets prévus pour 2014 de l'Etat ce qui est une bonne chose. On aurait pu avoir plus, mais contentons-nous de ce que nous avons.

Tout cela est financé, tout cela est prêt à démarrer. Dès que les marchés sont passés, les travaux du BHNS vont commencer et ceux du tramway Castellane seront lancés en 2013.

Par ailleurs, je voudrais tordre le cou à une légende : la légende des 30 millions que l'on mettrait sur l'achat de rames. Il est complètement improbable pour ne pas dire malhonnête intellectuellement de les accrocher au tramway Castellane rue de Rome, comme si ces rames-là avaient vocation à ne circuler que sur le tronçon cours Saint Louis / Castellane. On dépenserait 30 millions d'euros en rames pour faire 850 mètres ! Ce n'est pas sérieux. Ces rames vont circuler sur tout le réseau et sur une ligne beaucoup plus longue que ce qui existe aujourd'hui.

Je voudrais également répondre à quelques orateurs avant de faire une synthèse générale de ce schéma directeur.

Monsieur Royer-Perreaut, je vais répondre à vos questions très simplement.

Premièrement, continuer vers Schloessing pour rejoindre Romain Rolland et aller le plus près possible de la vallée de l'Huveaune : oui.

Deuxièmement, dans ces études, nous étudierons la ligne structurante Blancarde / Dromel, ce qui permettra de désenclaver la Capelette.

Troisièmement, sur la trémie de la place Ferrié, la réponse est oui, à condition que l'étude nous dise que c'est faisable. Je crois que c'est faisable et qu'il n'y aura pas de problème particulier, mais c'est aussi un investissement particulier pour la Communauté Urbaine.

Ensuite, s'agissant du métro Saint Loup, je vous signale qu'il existait dans le plan que nous avons présenté au Conseil Général en 2009. Il n'est pas abandonné, mais il existe à très long terme. On ne peut pas l'occulter bien évidemment. Dire qu'on va le faire demain matin, ce serait prendre nos concitoyens pour des imbéciles. Tout le monde sait que nous n'avons pas les moyens financiers aujourd'hui d'investir dans un métro supplémentaire pour un coût de 600 millions d'euros au bas mot.

Les choses sont dites, les choses sont claires.

Sur le budget consacré à l'Est, je ne voudrais pas que l'on rentre dans un concours général sur ce qu'a l'Est, ce qu'a le Sud et ce qu'a le Nord. Ce n'est pas comme cela que l'on voit les transports. Les transports, on doit les voir de façon globale sur la ville. Le Maire de Marseille dit souvent que la ville est une et indivisible. En matière de transports, la ville est aussi une et indivisible. Mais il y a des priorités en fonction des besoins de la population.

On sait déjà que le coût du tramway de Cours Saint Louis jusqu'à Castellane est d'environ 45 millions d'euros. Je vous laisse entendre ce que va coûter le prolongement jusqu'à Schloessing et plus tard jusqu'à Romain Rolland. Vous avez un ordre d'idée. Vous rajoutez ensuite le prix de la trémie.

Vous voyez donc que les quartiers Est ne sont pas oubliés non plus.

Philippe San Marco, je vous répondrai globalement dans la synthèse. Toutefois, je dirais que le problème du transport hors Marseille est un problème relevant du pôle métropolitain car il faut en discuter avec les autres EPCI. Il faut discuter notamment avec Aix si un jour on veut faire un RER entre Marseille, Marignane Vitrolles. Il est évident qu'on ne

peut pas se passer d'une concertation et d'un cofinancement avec Aix et tous les EPCI concernés car les habitants de Fos vont aussi à Marignane, les habitants de Berre vont à Marignane, les habitants d'Aubagne vont à Marignane etc.. Cela fait partie des discussions que l'on aura dans le cadre du pôle métropolitain s'il réussit à voir le jour. Peut-être aux forceps, mais j'espère bien qu'il verra le jour.

Pour résumer, je dirais que ce schéma directeur a une logique. Par exemple, le tramway rue de Rome / Castellane ou plutôt Canebière / Castellane, puisque c'est une ligne qui continue via la rue de Rome, ne peut être analysé hors du contexte global des transports à Marseille. Car ce tronçon de ligne de 900 ou 950 mètres sera le maillon essentiel d'une ligne de tramway Nord / Sud qui, après 2014, dans la mandature suivante – et si ce n'est pas moi, ce sera un autre car il faudra bien le faire parce les études seront faites et auront été financées – partira de Saint André / Saint Exupéry au Nord pour rejoindre le Sud Est de Marseille, c'est-à-dire après la Capelette / Schloessing etc., sans rupture de charge. Aux alentours de 2018, 2020 ou peut-être avant, on aura réalisé l'axe Nord / Sud sans rupture de charge. C'est bien ce que l'on voulait.

Ce tramway a donc une vraie utilité tout autant qu'il ne s'arrête pas à Castellane. C'est une lapalissade de le dire. On n'a jamais dit qu'il s'arrêterait à Castellane. Quand on a lancé le projet, on a dit qu'en 2014, il s'arrêterait à Castellane. Il s'arrêtera à Castellane probablement aux alentours de 2015 car le projet a été retardé mais il continuera ensuite. Il sera terminé fin 2014 début 2015.

Voilà pourquoi nous présentons aujourd'hui au Conseil Communautaire une série de délibérations qui forment globalement un schéma directeur des modes lourds qui prévoit dès maintenant le lancement d'études pour la prolongation du tramway de Castellane vers Cantini pour tangenter la ZAC de la Capelette, sans faire l'économie du désenclavement de Luminy via Mazargues, comme nous nous y sommes engagés dans le Plan Campus. Nous avons lancé également une étude pour un tramway qui s'arrêterait à Mazargues, mais je pense qu'il est plus sérieux de faire un BHNS de Castellane jusqu'à Luminy directement car cela évite une rupture de charge à Mazargues pour les étudiants notamment. De plus, les conditions roulantes et de circulation semblent très suffisantes dans cet espace-là pour un BHNS, donc ce n'est peut-être pas la peine de faire un tramway et M. le Maire de secteur des 6/8 est parfaitement d'accord là-dessus.

Des études concomitantes seront lancées pour la création d'une ligne Arenc / Saint Exupéry avec le souci de rechercher un accès à l'Hôpital Nord qui aujourd'hui est un pôle régional en matière hospitalière. Mme la Sénatrice Maire du 15/16 a raison, on ne peut pas occulter de la réflexion l'Hôpital Nord qui est devenu un pôle de santé à vocation régionale.

Au Nord toujours, le métro arrivera en 2014 jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze où un parking de 700 places et un pôle d'échange multimodal verront le jour. Le coût est de 45 millions d'euros, ce n'est pas rien. Le concours est terminé, les marchés sont lancés. Cela verra le jour fin 2014.

Ensuite, n'oublions pas le BHNS qui part du métro de la Rose pour désenclaver d'un côté Château Gombert et le pôle technologique et de l'autre côté qui part du côté de la Faculté de Luminy pour également la désenclaver, sans oublier que dès que la L2 Nord sera terminée, aux alentours de 2016, 2017, une ligne de BHNS en site propre le long de la L2 rejoindra Saint Jérôme au pôle multimodal du Capitaine Gèze, c'est-à-dire à l'entrée des quartiers Nord et à la fin d'Euroméditerranée 2. Tout cela est prévu.

Ensuite, il faut penser aussi à ce que fera la RTM en termes de maillage et de réseaux de bus autour de tout cela.

Je vous signale que dans le plan quinquennal, il y a également une série de parcs relais que beaucoup semblent avoir oubliés mais qui existent et sont financés dans le

cadre du plan quinquennal. Il y en a un aux Caillols et d'autres sur des endroits extrêmement importants pour le délestage des voitures.

S'agissant du tracé du tramway après Castellane, il est vrai que M. le Maire de Marseille m'a fait part de sa préférence. Il préfère aller vers Cantini via la ZAC de la Capelette plutôt que d'aller directement à Mazargues. Je dois dire que le PADD communautaire prévoyait ce scénario. Nous aurons l'occasion de discuter entre nous comme il convient, le Président de la Communauté Urbaine et le Maire de la Ville de Marseille qui représente 82% de la population de la Communauté Urbaine. Il est bien normal que nous en discutions. Les techniciens vont commencer à confronter leurs points de vue sur ces scénarii de tracé.

Pour ma part, je ne doute pas que tous ensemble nous saurons faire avancer ce dossier des transports qui est un dossier extrêmement important pour la Ville de Marseille, pour l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais en matière de qualité de vie mais également de pertinence pour les transports en commun dans cette ville.

Je vous remercie.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani.

MM. Royer-Perreaut, Garnier et Ruggeri ne prennent pas part au vote

29. DTUP 002-21/10/11 CC - Evaluation et mise en révision du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani.

30. DTUP 003-21/10/11 CC - Approbation de l'avant-projet du tronçon du tramway Canebière - Cours Saint Louis - Castellane

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de M. Magro s'abstenant et de MM. Rosso et Molino votant pour.

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Zéribi, Agullo, Sémériva et Fouquet.

Abstentions de MM. Madrolle, Ounanian, San Marco et Rahmani.

MM. Royer-Perreaut, Garnier et Ruggeri ne prennent pas part au vote

31. DTUP 004-21/10/11 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable relatif au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. DTUP 005-21/10/11 CC - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Marseille dans le cadre du prolongement du tramway Canebière - Cours Saint Louis – Castellane.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de M. Magro s'abstenant et de MM. Rosso et Molino votant pour.

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Zéribi, Agullo, Sémériva et Fouquet.

Abstentions de MM. Madrolle, Ounanian, San Marco et Rahmani.

MM. Royer-Perreaut, Garnier et Ruggeri ne prennent pas part au vote

33. DTUP 006-21/10/11 CC - Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière Saint Charles (SMGR)

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. DTUP 007-21/10/11 CC - Approbation d'une convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au financement du fonctionnement de la gare routière Saint-Charles

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. DTUP 008-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. DTUP 009-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat d'affermage n°07/143 concernant le Parc de Stationnement République à Marseille (2ème arrondissement).

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. DTUP 010-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur AGULLO.- Monsieur le président, le parking Jules Guesde n'est pas un parking. C'est le symbole d'un certain échec de la politique du vivre ensemble au centre ville de Marseille.

En Commission, tout le monde en convenait. Ce parking n'avait aucune fonction de garage à voitures, même si certains soulignaient qu'il était plein. C'est sûr, créez un parking sur La Canebière et vous verrez, vous le remplirez !

Ce parking est et était une provocation permanente pour la population environnante et les usagers. Il ne s'agit pas de nier les problèmes d'insécurité qui traversent le centre-ville. Mais personne ne souhaite que les grandes villes se mettent à dresser des grillages sur les places publiques populaires pour régler les problèmes d'insécurité.

D'ailleurs, la sécurité publique n'est pas une compétence de la Communauté Urbaine.

Heureusement, à court terme, une solution pérenne basée sur la requalification urbaine sera donnée dans le cadre d'Euroméditerranée.

Aujourd'hui, ce lieu de vie, ce serait à la Mairie de Marseille de s'en occuper. Devant le vide laissé par la mairie, la Communauté Urbaine et M. Caselli se proposent de donner une solution provisoire en attendant que cela soit repris par Euroméditerranée.

Considérant que ce n'est pas à la Communauté Urbaine de gérer ce problème, nous avons décidé de nous abstenir.

Monsieur LE PRESIDENT.- (*S'adressant à l'Assemblée*) Je vous demande de rester car il y a des PLU à voter et il nous faut le quorum. Les PLU sont importants non seulement pour Marseille, mais aussi pour toutes les communes environnantes.

Monsieur CHENOZ.- Monsieur Le Président, mes chers collègues, il paraît qu'il vaut mieux entendre des inepties que d'être sourd. Il paraît... mais je ne suis pas du tout convaincu.

Comment peut-on affirmer des choses pareilles, d'autant que je m'en suis expliqué assez clairement en Commission.

Si vous souhaitez mon cher collègue faire un buzz, nous allons le faire ensemble !

Que s'est-il passé cet été au mois d'août à Marseille, pour que le Maire de Marseille, le Président de la Communauté Urbaine et moi-même allions sur le terrain pendant que certains, les doigts de pieds en éventail, se faisaient bronzer sur la plage ?

Simplement une réaction efficace à une tentative d'instauration d'une zone de non-droit par quelques individus qui avaient mis en coupe réglée tout un quartier, en tirant bien sûr de larges bénéfices de ces agissements.

Oui, il y a eu un racket sur ce minuscule Parking. Et ce minuscule parking a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase,

Oui, la réaction conjointe du Maire de Marseille et du Président de MPM a été déterminante,

Oui, la réaction de l'Etat, avec un remaniement rapide de sa Direction de la Sécurité à Marseille a été également efficace,

Oui, mon obstination à ne pas baisser les bras à porter ses fruits.

Lisons bien ce rapport n°37 comme il se doit, c'est-à-dire avec objectivité !

Le délégant et le délégataire, c'est-à-dire MPM et VINCI, se sont rapprochés afin d'envisager ensemble comment offrir un service public de qualité.

Il a donc été décidé d'effectuer une remise en état complète aux frais de VINCI. Il y en a eu pour 36 765 euros, c'est écrit dans le rapport.

Il a également été décidé – et pour un temps limité certes – de surveiller ce parking avec une surveillance jour et nuit, 24h/24 avec des personnes qui font cette surveillance.

Une voix.- De VINCI ?

Monsieur CHENOZ.- VINCI et MPM. C'est une société qui gère cela jusqu'à la fin de l'année. Ce service public a un coût, et ce coût, nous l'assumons.

De plus, deux caméras de surveillance ont été installées, reliées au PC central de VINCI, ce qui signifie que dès le mois de décembre, la surveillance se fera comme dans tous les parkings à partir de ce PC. Et suivant ce qui se passera, on pourra faire une intervention dans les minutes qui suivent.

Il faut savoir que cette situation sera complètement régularisée d'ici 2012 puisque ce terrain sera remis ensuite à l'Etablissement Public Euroméditerranée pour pouvoir faire la qualification des Espaces Publics.

Voilà Monsieur le Président et mes chers collègues, comment, avec un peu de courage politique et beaucoup de travail, on arrive à obtenir des résultats !

Monsieur LE PRESIDENT.- Puisque je suis également interpellé, je ferai une réponse.

Quelle était la situation de la place d'Aix ? Il y avait un triple problème.

Premièrement, il y avait le problème récurrent des centaines de vendeurs à la sauvette qui, chaque jour, prenaient un peu plus d'espace pour aller jusque devant l'Hôtel de Région vendre ce qu'ils avaient à offrir. Ils empêchaient tout déploiement des services de propreté. La place d'Aix n'était plus nettoyée. Je ne pouvais pas envoyer une équipe de 4 ou 5 cantonniers au milieu de 100 personnes qui n'ont pas envie de les voir là.

Deuxièmement, depuis quelque temps, s'était installé un village de tentes de Roms sur la pelouse.

Troisièmement, une bande de jeunes quasi-délinquants avaient pris possession des lieux et du parking. C'étaient des pressions envers les agents de VINCI, c'étaient un quasi-racket des automobilistes, c'était un prix unique à 5 euros pour l'entrée du parking, au

point que VINCI, après plusieurs lettres recommandées et après plusieurs interventions coup de poing de la Police qui n'ont rien donné car ce n'était que des interventions coup de poing, a décidé de partir.

J'ai décidé, avec d'autres, de ne pas l'accepter. J'avais le choix de fermer le parking, mais j'ai pris la responsabilité, et je l'assume avec d'autres qui m'ont soutenu dans cette affaire, de ne pas le fermer. J'estime que même si ce n'est pas de notre compétence, vous avez raison, nous avons la responsabilité de ce parking car il est à MPM. Nous n'avons pas à accepter des actes de délinquance et nous n'avons pas à reculer devant l'insécurité.

A un moment donné, trop c'est trop et il faut dire « Halte là ! ». C'est vrai que cela a un coût de gardiennage, mais c'est le coût de la sécurité, c'est le coût que nous acceptons de payer pour que les gens qui viennent dans notre parking (car Vinci n'est que l'exploitant) viennent en toute sécurité.

C'est vrai que nous payons le gardiennage, VINCI a payé les caméras, a refait le parking pratiquement à neuf et va bientôt télésurveiller ce parking, ce qui nous permettra de faire partir l'équipe de gardiennage que nous avons mis en place. Ils étaient d'ailleurs deux chaque jour et deux le week-end, maintenant il n'y en a plus qu'un la semaine et deux le week-end. Cela va decrescendo.

Monsieur Agullo, j'ai entendu la dernière fois votre secrétaire général national dire que les agents de police ne sont pas faits pour camper dans un jardin public. C'est vrai, ils ne sont pas faits pour camper, mais ils sont faits pour assurer la sécurité et la sécurité dans ce jardin de la place d'Aix et dans ses alentours n'était pas respectée. C'est une zone qui avait été squattée par des gens qui avaient des motivations différentes, plus ou moins honorables pour certains. Et si nous ne faisons rien, nous en aurions été responsables. Nous avons donc pris nos responsabilités.

(Applaudissements)

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstentions de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Zéribi, Agullo, Sémériva et Fouquet.

38. DTUP 012-21/10/11 CC - Approbation d'une convention relative au traitement juridique et financier des relations entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille dans la gestion des biens et investissements

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. DTUP 011-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport collectif de voyageurs de la Ciotat et de Ceyreste

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. DTUP 013-21/10/11 CC - Approbation d'une convention relative aux conditions d'affrètement des lignes départementales dans les communes desservies par le réseau de la RTM

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. DTUP 014-21/10/11 CC - Approbation du renouvellement de la convention n° 08/1113 conclue avec la Régie des Transports de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à la gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. DTUP 015-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour les études et les développements de la technologie NFC et son interface avec la téléphonie mobile et les déplacements

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. DTUP 016-21/10/11 CC - Approbation de la diminution de l'autorisation de programme pour les grosses opérations de maintenance sur matériel roulant ferroviaire

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. DTUP 017-21/10/11 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux modifications des loges du tramway

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. DTUP 018-21/10/11 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour le renouvellement des systèmes de pilotage automatique et d'informations géographiques embarqués

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. DTUP 019-21/10/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au parking intermodal de la gare de Pas des Lanciers à Saint-Victoret

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. DTUP 020-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du parc de stationnement les Mimosas à Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Benzi

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Franceschi, la Commission Relations Extérieures s'est réunie le 12 octobre, pouvez-vous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur FRANCESCHI.- Tous les rapports ont été adoptés.

130. REX 001-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

131. REX 002-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention à l'Espace Culture pour l'organisation des Rencontres d'Averroès 2011

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

132. REX 003-21/10/11 CC - Approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) et de l'attribution d'une subvention

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

133. REX 004-21/10/11 CC - Approbation d'une convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013 avec l'Association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le 10 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, les 21 rapports ont été adoptés avec une réserve de vote de M. Lapeyre pour le rapport n°48, une réserve de vote de M. Royer-Perreaut sur le rapport n°49 et un vote contre de Mme Boulay, une abstention de M. Vigny et une réserve de vote de M. Payan sur le rapport n°68.

48. AGER 001-21/10/11 CC - Approbation de la convention annuelle pour la première année du Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME

Monsieur VIGNY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur ce rapport qui me paraît un peu plus consensuel que celui sur les transports puisqu'il s'agit d'encaisser une subvention. Mais je souhaiterais surtout souligner le caractère exemplaire de la démarche engagée par la Communauté Urbaine avec l'ADEME au travers de ce rapport.

En 2010, a été installée la Commission Réduction des Déchets et Tri Sélectif, présidée par notre collègue Jean Viard avec lequel j'ai préparé cette intervention. Cette Commission a fait de nombreuses propositions pour réduire les déchets à la source et améliorer le tri sélectif et notamment la proposition d'un partenariat avec l'ADEME, partenariat dont le principe a été approuvé par notre assemblée le 28 mars 2011.

L'objectif principal du Programme Local de Prévention qui sera conclu avec l'ADEME est simple, c'est inciter à la non production de déchets.

Dans le rapport qui nous a été remis à l'entrée sur le traitement des déchets 2010, il apparaît que chaque habitant de MPM produit environ 1.8 kilos de déchets par jour soit environ 660 kilos par an mais seulement 455 kilos si on s'en tient aux seules ordures ménagères et aux ordures qui proviennent de la collecte sélective.

C'est sur ces 455 kilos que portent les objectifs de la convention. Il est prévu une réduction de 7% du tonnage des ordures ménagères sur une période de 5 ans, soit environ une diminution de 33 kilos par habitant sur l'ensemble du territoire de MPM. Cet objectif est à la fois ambitieux, réaliste et dans la lignée des recommandations du Grenelle de l'Environnement.

La convention qu'il vous est demandé d'approuver porte sur la première année du partenariat avec l'ADEME. Sur ces 5 ans, l'ADEME va verser à la Communauté Urbaine plus de 4 millions d'euros. Je souligne que cette subvention est forfaitaire et sera versée si les objectifs de la convention sont atteints.

Je souligne également que l'ADEME a été confrontée à des difficultés budgétaires importantes en début d'année comme un certain nombre d'organismes publics et qu'elle a envisagé de diminuer presque par 4 la subvention attribuée à la Communauté Urbaine. Mais grâce au sérieux et à la crédibilité du dossier déposé par la Communauté Urbaine, la subvention a été maintenue.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la Communauté Urbaine doit être exemplaire au plan écologique. Je crois que ce rapport va nous mettre, mes chers collègues, sur la bonne voie. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vigny, cela méritait d'être dit.

Avant de passer la parole à Mme Boulay, je voudrais vous dire que nous sommes 85 et que le quorum est à 79, donc je vais faire comme un des rois maudits, Philippe V le Long qui a enfermé le Concile à Avignon sans manger jusqu'à l'élection du Pape. Plus personne ne sort, s'il vous plaît.

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, chers collègues, je profite de ce rapport en soi très positif pour faire une déclaration.

Je vous avouerais, Monsieur le Président, que ce qui est sorti dans la presse très récemment m'a beaucoup retourné les sangs. J'ai beaucoup de mal à refréner ma colère donc vous me pardonnerez par avance, des propos un peu directs, mais je ne sais pas comment les exprimer autrement.

C'est essentiellement en mon nom que je souhaite m'exprimer. Au nom de mes vingt ans de militantisme contre le procédé de traitement des déchets ménagers par incinération, ou dernièrement par rapport au travail que nous avons mené avec mes collègues pour un retour en régie de la gestion publique de l'eau.

Au final, j'éprouve une grande amertume, qui rejoint, j'imagine, celle de nombreuses associations de défense de l'environnement et de défense des usagers, qui se sont battues en vain de longues années.

Car pourquoi les choix décidés par nos assemblées s'opposent-ils toujours au bon sens ? Pourquoi les choix de nos élus se détournent-ils systématiquement des propositions argumentées en termes de coût, de développement durable et d'intérêt général ?

Contre l'incinération des déchets, j'avais par exemple défendu un système de tri industriel et de méthanisation très performant, moins polluant, moins coûteux, et qui plus est, créateur d'emplois.

Monsieur ASSANTE.- ...qu'on a mis en place !

Madame BOULAY.- Pas du tout.

C'est finalement le système de l'incinération évidemment budgétivore et polluant qui a été retenu par l'ancien Président de MPM, et malgré de grandes campagnes démagogiques pré-électorales qui promettaient de stopper le projet de l'incinérateur.

Vous n'allez pas me dire Monsieur Assante, qu'il n'y a pas d'incinérateur à Fos.

De la même manière, dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement, nous savons que la régie permet un meilleur contrôle du patrimoine et des coûts, alors pourquoi se priver de cet outil ? Pourquoi un nouveau contrat de délégation de service public a-t-il encore eu l'avantage au sein de notre assemblée alors que l'on connaît les dérives financières qui ont entachées le contrat précédent?

Peut-on éviter de se dire que l'on continue de faire de la politique « à la marseillaise », faite de petits arrangements entre amis, de clientélisme, de corruption et d'autres choses encore...

(Brouhaha)

Je laisse le soin à la justice de tirer le fil de ces pelotes malsaines sur un certain nombre d'affaires qui agitent Marseille depuis des mois. Je n'accuse ni les uns, ni les autres, tant les responsabilités sont partagées.

J'évoquerai un court instant le rôle de Jean-Marc Nabitz mis en examen pour "*association de malfaiteurs, corruption passive et blanchiment en bande organisée*", et écroué il y a un mois. Je rappellerai que cet ex-directeur de Treize Développement, la structure satellite du Conseil Général chargée des questions d'aménagement, et homme clé de l'affaire Guérini, a aussi été conseiller de Jean-Claude Gaudin à la fin des années 90, déjà sur le dossier de l'incinération des ordures ménagères marseillaises....

(Protestations)

Alors, je pense qu'il est temps d'arrêter les faux semblants, qu'il est temps d'arrêter de flouer nos concitoyens ainsi que les élus qui œuvrent réellement pour l'intérêt général, qui ne sont pas dupes de ce système, et qui ont le droit enfin de pouvoir faire confiance aux institutions de la République.

Je rappelle qu'avant l'été, nous avons – les élus EELV et moi-même – pointé le fait qu'il manquait à la Direction du pôle Finances, une vingtaine de postes afin de pouvoir réellement contrôler efficacement toutes les DSP auxquelles la Communauté Urbaine est liée.

Monsieur le Président je vous le demande expressément aujourd'hui : quelles dispositions allez-vous prendre dans ce domaine ?

Pour conclure, je demande à la Communauté Urbaine, plus largement, de quels moyens compte-t-elle se doter afin que les choix d'investissements, la gestion globale de la collectivité, et le fonctionnement des services soit plus transparents et plus intègres qu'ils ne l'ont été par le passé.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que nous avons quatre budgets annexes, dont celui des déchets.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, il y a des moments où il faut que nous intervenions dans cet hémicycle pour ne pas que certains se permettent de réécrire l'histoire à leur seul avantage.

Si vous avez des amertumes Madame Boulay, il faut les dire d'abord à l'intérieur de votre groupe où il faudrait déjà que vous ayez un peu d'union lorsque vous vous exprimez.

Deuxièmement, j'ai bien suivi ce dossier pendant 10 ans et en aucune manière, M. Nabitz n'a été le conseiller de M. Gaudin sur quelques dossiers que ce soient.

Madame Boulay, je vous rappelle qu'à l'époque où M. Nabitz était le Président Directeur Général de Géo Conseil qui intervenait en matière de conseil en matière de déchets, il l'a été de M. Guérini, Président du Conseil Général puisqu'il a collaboré à l'élaboration du schéma départemental d'élimination des déchets et ensuite à la mise en place du plan départemental d'élimination des déchets. On ne peut pas être à la fois le conseiller de l'un et de l'autre.

En aucune manière, il a été, de près ou de loin, associé à la mise en place de la solution voulue par la Communauté Urbaine présidée par Jean-Claude Gaudin dont j'étais le Président de Commission qui assumait la responsabilité de ce dossier.

Donc Madame Boulay, si vous avez des amertumes avec certains de vos camarades vous les traitez en interne et vous ne nous mettez pas dans une situation qui n'est pas la nôtre et qui en aucune manière n'a été la nôtre.

Donc le lien a été établi avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pas avec la Communauté Urbaine MPM.

Je réaffirme ce que vous ai dit pendant votre intervention. La solution que nous avons mise en place et ce que vous rappeliez à l'instant, c'est de mettre en oeuvre un tri industriel pour valoriser les déchets. C'est ce que nous avons fait, c'est ce que vous pouvez vérifier aujourd'hui sur le périmètre de Fos puisque les déchets sont triés en amont de l'incinérateur par un tri industriel. Quant à la méthanisation, c'est moi-même qui l'ai mise à l'intérieur du cahier des charges pour méthaniser 110 000 tonnes d'ordures ménagères.

A un moment donné, Madame Boulay, il faut que vous acceptiez que le dossier que nous avons mis en place à l'époque était un dossier conforme à ce que la réglementation et la législation voulaient. Il a intégré le tri sur ordures brutes qui fonctionne, la méthanisation et l'incinération.

Vous ne ferez pas, tant que je serai dans cet hémicycle, la réécriture de l'histoire en fonction de ce qui pourrait vous avantager. Arrêtez les positionnements démagogiques qui vous laissent apparaître comme étant le seul intervenant pour le bien-être soi-disant des uns et des autres. Conformez-vous plutôt à ce que nous avons fait parce qu'aujourd'hui, finalement, si nous n'avions pas opté pour cette solution, vous seriez bien ennuyés avec la décharge de La Crau.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous étions un peu en dehors du sujet.

49. AGER 002-21/10/11 CC - Actualisation des tarifs de la redevance spéciale pour enlèvement et élimination des déchets assimilés

Monsieur TALAZAC.- Monsieur le Président, je serai bref d'autant plus que vous avez fait référence tout à l'heure à Philippe V le long en oubliant de dire qu'il avait non seulement fermé les portes, mais aussi fait casser les toits ce qui permettait de faire voter beaucoup plus vite le conclave. Donc de crainte que vous ne suiviez son modèle, je me hâterai.

Nous ne sommes pas, loin de là, dans la contestation de cette notion de faire payer les commerçants pour le traitement des déchets ménagers issus de leur profession.

Nous le sommes d'autant moins que c'est nous qui l'avons mise en place. Je me souviens très bien que lorsque le Maire de Marseille m'avait confié la délégation du nettoyage dans un premier temps, nous avons mis en place, grâce au Maire de secteur, Bruno Gilles, l'expérience réussie de conteneurs sur la voie publique. On s'est très vite aperçu que ces conteneurs étaient tout de suite remplis par les commerçants et qu'un seul commerçant suffisait, par ses emballages, à remplir les conteneurs d'une cinquantaine de foyers. Ce n'était pas le but de la chose donc il fallait faire payer les commerçants, ce qui était juste dans la mesure où il serait anormal que l'emballage qui est le produit d'une activité qui rapporte de l'argent, soit payé par le contribuable marseillais. Donc cette taxe est juste.

En revanche, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est de l'augmenter et de l'augmenter de façon très importante puisque c'est une augmentation de 9%.

9% ; c'est absolument injustifié.

Vous me direz que c'est justifié par une formule mathématique qui la lie au traitement des déchets. Mais dans ce cas-là, ce n'est pas la taxe qu'il faut modifier, c'est la formule.

Actuellement, le but recherché est un but pédagogique. Cette taxe est un moyen de faire en sorte que tous les commerçants s'abonnent dans un premier temps. Or, là, vous taxez ceux qui sont déjà abonnés. Cela va dissuader ceux qui ne le sont pas de faire la démarche de s'abonner. Ils vont continuer à faire le mort.

Or, sachez que plus des deux tiers des commerçants de l'hyper et autour du Vieux Port ne sont pas encore abonnés. Un minimum d'esprit civique et d'obligation légale consisterait à prendre cet abonnement.

Plus de deux tiers... et lorsqu'on s'éloigne du centre, c'est encore moins !

Donc le but n'est pas d'augmenter la taxe pour je ne sais quelle raison ou pour l'application, un peu absurde, d'une formule mathématique, mais d'avoir un côté pédagogique et d'augmenter le nombre de commerçants abonnés.

Ce que vous nous proposez là va dans le sens exactement inverse et c'est pour cela, Monsieur le Président, que notre groupe votera contre.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous signale que nous faisons les deux. Cette taxe n'avait pas augmenté depuis très longtemps donc ce n'est qu'un rattrapage et une actualisation.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC
à l'exception de MM. Léotard et Essayan s'abstenant
et de MM. Tornor, Giorgi, Piccirillo votant pour

50. AGER 003-21/10/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la construction d'une déchèterie à Chateauneuf-les-Martigues

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. AGER 004-21/10/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au réaménagement de la déchèterie de Gémenos

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. AGER 005-21/10/11 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau au 1er janvier 2012

Monsieur BENZI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention, portera sur les rapports n°52 et 53 concernant les surtaxes communautaires sur le prix des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Tout d'abord, dans cette délibération, vous proposez une hausse de 2% des surtaxes communautaires sur le prix de l'eau et une hausse de 4% de la surtaxe communautaire pour l'assainissement.

Sous l'ancienne mandature de Jean-Claude Gaudin, cette hausse annuelle était limitée à 2% par an. De plus, le délégataire du service public de l'assainissement a refusé toute adaptation de ses tarifs pour l'exercice 2011. Vous frappez donc d'autant plus les usagers sur des postes de dépense qui augmentent.

Certes, Monsieur le Président, ces augmentations représentent des montants limités pour les abonnés, c'est pourquoi mon intervention porte plus sur le principe que sur le fond.

Vous allez certainement justifier cette forte augmentation par un bilan de la précédente mandature. Mais cela fait plus de 3 ans et demi que vous êtes en poste. Quand allez-vous enfin assumer vos choix ? Et ce d'autant plus que vous aviez déjà augmenté dans les mêmes proportions ces taxes l'année dernière.

Enfin, nous n'avions pas voté ces rapports les années précédentes et parce que la cohérence n'a jamais fait défaut au vote des élus du groupe UPAC, il est donc bien évident Monsieur le Président que nous ne voterons pas ces rapports cette année.

Pour ces différentes raisons, nous nous abstiendrons sur les rapports n°52 et n°53. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi, vous savez les sommes que cela représente. Ce sont des augmentations de quelques centimes d'euros à chaque fois. Cela a lieu toutes les années. La part communautaire sert uniquement à permettre à MPM de boucler son budget d'investissement en matière d'assainissement. C'est grâce à ces mini-taxes ridiculement faibles que toutes les années, nous intervenons dans des travaux d'assainissement extrêmement importants.

Je mets aux voix le rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de Mme Milon et MM. Orgeas, Giorgi, Piccirillo et Tomor votant pour

53. AGER 006-21/10/11 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'assainissement au 1er janvier 2012

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de Mme Milon et MM. Orgeas, Giorgi, Piccirillo et Tornor votant pour

54. **AGER 007-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°7 relatif à la prolongation de durée de la convention d'affermage des services publics d'assainissement et d'eau potable d'Ensuès la Redonne**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. **AGER 008-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°3 relatif à la prolongation de durée de la convention d'affermage pour l'exploitation des installations d'assainissement de Marignane, Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. **AGER 009-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°9 relatif à la prolongation de durée de la convention d'affermage n°00/6124 du 1er janvier 1993 relative aux services de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Roquefort-la-Bédoule.**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. **AGER 010-21/10/11 CC - Approbation de l'assiette et du montant des redevances d'occupation du domaine public communautaire non routier par des équipements radio-électriques installés sur les emprises des ouvrages du service d'eau**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. **AGER 011-21/10/11 CC - Ajustements de plusieurs autorisations de programme d'opérations génériques du budget eau**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. **AGER 012-21/10/11 CC - Modification des montants des autorisations de programme relatives au "Renouvellement des équipements sur les usines de production d'eau potable de Giraudets et Valtrède" à Chateauneuf les Martigues et "Liaison en eau potable entre les quartiers de Croix Rouge et Trois Lucs" à Marseille**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. **AGER 013-21/10/11 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. **AGER 014-21/10/11 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget eau**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. **AGER 015-21/10/11 CC - Approbation du versement de la taxe sur la valeur ajoutée correspondant à la part taxable de la desserte sanitaire "Coeur Méditerranée et Euromed Center-Station de relevage"**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. **AGER 016-21/10/11 CC - Approbation du lancement des procédures d'autorisations administratives relatives à la dérivation du Canal de Marseille dite "dérivation de la Ciotat - Galerie des Janots"**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. AGER 017-21/10/11 CC - Approbation de la modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Marseille Provence Métropole

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. AGER 018-21/10/11 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le territoire de Carry-le-Rouet

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. AGER 019-21/10/11 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de La Ciotat

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. AGER 020-21/10/11 CC - Approbation des modalités de calcul de la taxe de prélèvement versée à l'Agence de l'Eau pour les régies de Plan de Cuques et Gémenos

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. AGER 021-21/10/11 CC - Organisation du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 - Approbation d'un avenant à la convention cadre de partenariat avec le groupement d'intérêt public "Comité International du Forum Mondial de l'Eau"

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Disons-le d'entrée, nous voterons contre cet avenant. Je donnerais simplement quelques explications.

Cet avenant propose de porter de 2 millions d'euros à 2,5 millions d'euros notre participation au 6^{ème} Forum mondial de l'eau.

Nous n'avons pas changé d'avis et nous sommes toujours convaincus de la nécessité de participer à ce rendez-vous mondial de 2012, « *de façon active et effective pour*

influencer ses politiques y compris dans le cadre de la gouvernance de la préparation et de la tenue de ce forum ». Ce n'est pas moi qui le dis, je ne fais que citer la délibération que nous avons déjà votée.

Autrement dit, MPM ne peut pas se contenter d'être le guichet d'accueil, parce que ce Forum se tient à Marseille et au nom des retombées économiques et médiatiques. Non le véritable enjeu du 6^{ème} Forum, c'est l'utilité qu'il aura pour mettre en œuvre très concrètement le droit d'accéder à l'eau partout dans le monde. Et cela concerne le tiers des êtres humains de notre planète.

D'où notre interrogation : A cinq mois de ce rendez vous, où en est-on ? Quel est le bilan de notre participation ? Comment avons-nous fait entendre une autre voix que celle de la logique marchande des multinationales de l'eau ?

Force est de constater que nous n'en savons rien. Tout semble se résumer à une affaire d'équilibre budgétaire de l'événement auquel on nous demande d'abonder.

Ce n'est pas notre vision de l'enjeu.

De plus, il y a une deuxième raison de notre désaccord. On nous demande d'accepter une rallonge de 500.000 euros tout en continuant de ne pas vouloir participer à cet autre rendez-vous sur le même enjeu : le Forum Alternatif Mondial de l'Eau, pour lequel d'autres collectivités participent.

Que cela nous plaise ou non, cette autre initiative va rassembler un très grand nombre d'acteurs de toute la planète. Nous l'avons déjà dit et je le répète, c'est en allant à la rencontre de toutes les opinions, de toutes les conceptions, au débat partout où il a lieu, que nous répondrons à l'attente de toutes celles et ceux qui souhaitent faire avancer des solutions.

Il est encore temps nous semble-t-il pour bien faire, mais en attendant nous ne voterons pas cet avenant.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, je vais essayer de convaincre M. Poggiale et son groupe sur les arguments qui nous sont avancés.

Du 12 au 17 mars de l'année prochaine se tiendra à Marseille le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau. C'est ici sur notre territoire, et nous sommes très fiers que notre candidature ait pu être retenue. Marseille sera, durant cette semaine, la capitale mondiale de l'eau et nous en sommes très fiers.

Il est vrai que c'est une lourde responsabilité. Vous l'avez dit Monsieur Poggiale, aujourd'hui, il y a de gros soucis au niveau de l'eau, au niveau international. C'est plus d'un milliard de personnes qui manquent d'un accès à l'eau potable, c'est 3900 enfants qui meurent chaque jour de maladies véhiculées par l'eau. C'est aussi 45% de la population mondiale qui, dans les années 2050, seront dans des zones affectées par des problématiques liées à des pénuries d'eau.

Cette véritable crise mondiale est en préparation. Je tiens à dire aujourd'hui que tout le monde en est conscient, toutes les collectivités également.

La Communauté Urbaine, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Ville de Marseille, la Chambre de Commerce, le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Affaires Etrangères, mais également beaucoup d'autres institutions qui œuvrent dans ce domaine-là, ont tous anticipé et ce dès le début de cette candidature, pour que nous puissions, Marseille et la France, obtenir cette candidature.

C'est vrai que c'est une ambition qui est humaine, c'est une ambition qui est universelle, c'est une ambition qui est citoyenne.

Vous nous demandiez où l'on en était, nous allons vous l'expliquer.

Cette ambition rassemble des milliers de personnes qui sont actuellement mobilisées dans le monde entier, qui travaillent sur ces problématiques et qui essaient de trouver des solutions pour relever ce défi de l'humanité que nous aurons dans les années à venir.

La Communauté Urbaine a répondu parmi les présents et parmi les premiers. Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Communauté Urbaine qui se sont mobilisés non seulement les services de l'eau et de l'assainissement mais aussi les autres services qui vont mettre à disposition leur logistique pour pouvoir accueillir ces 25 000 personnes pendant cette semaine du 12 au 17 mars.

Depuis deux ans, ce sont 12 priorités qui ont été mises en avant avec trois conditions de succès. Sur ces 12 priorités, l'ensemble des problématiques de l'eau est relevée. Je vous invite à consulter le site pour voir l'avancement de ces travaux.

Il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui, ce sont plus de 220 institutions dont 50 ONG, soit 25%, qui travaillent sur cette problématique, qui essaient de réfléchir et de faire avancer la cause. Nous avons plus de 150 groupes de travail qui depuis le printemps dernier cogitent pour que nous puissions l'année prochaine mettre des solutions sur la table et prendre des engagements.

De plus, une plate-forme des solutions a été mise en place au mois de septembre. Cette plate-forme des solutions commence à être agrémentée. Ce sont plus de 35 solutions qui existent. C'est un début et au fur et à mesure, ces solutions vont augmenter parce qu'il est vrai que cette problématique-là rassemble plutôt qu'elle divise.

Durant cette semaine du 12 au 17 mars, plus de 100 sessions se tiendront sur différentes thématiques. Ces 100 sessions seront ouvertes à tous parce que, et c'est la raison pour laquelle Marseille a candidaté, nous sommes une ville ouverte, une ville où les gens peuvent s'exprimer librement dans le respect des uns et des autres. C'est ce qui se passera durant cette semaine. Et c'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas votre acharnement à mettre en avant ce forum alternatif sur lequel nous ne savons rien, sur lequel nous n'avons aucune implication.

Le Conseil Régional, il faut le dire, donnera 800 000 euros, le Conseil Général donnera 400 000 euros. Mais à quoi ? 800 000 euros pour le groupe écologiste. Je n'ai jamais vu qu'une institution pouvait financer un parti politique !

400 000 euros du Conseil Général pour des associations dont aujourd'hui et vous le disiez Monsieur Poggiale, à 5 mois, on ne connaît même pas la première association.

Donc soyons sérieux, revenons sur le fondamental. L'eau, c'est la vie, sans eau, il n'y a pas de développement, il n'y a rien. C'est un facteur de paix, mais c'est aussi un facteur de guerre donc ne jouons pas avec cela. Essayons de prendre nos responsabilités. Et pour une fois, Monsieur Poggiale, essayez d'aller avec nous dans le bon sens.

En tout cas, je suis fière de la Communauté Urbaine, fière de la Ville de Marseille, fière des institutions qui elles se sont engagées pour faire avancer notre territoire.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE. - Je vais répondre à Mme Vassal très rapidement sur ce contre forum de l'eau. On l'a abordé ici. Acceptez qu'il puisse y avoir débat. Oui nous accompagnons, et je suis très fier que la Communauté Urbaine finance le Forum Mondial de l'Eau. Vous avez raison Madame Vassal, toutes les collectivités le font et c'est très bien.

Mais acceptez que l'on ne soit pas forcément d'accord sur ce qui peut être débattu et sur l'organisation du Forum Mondial de l'Eau tel qu'il est porté aujourd'hui.

Que d'autres collectivités participent à ce contre forum, c'est une très bonne chose. C'est comme cela que la démocratie doit exister et c'est comme cela que nous souhaitons que la démocratie existe.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour répondre en un mot, je dirais que je préfère mettre de l'argent dans la loi Oudin sur le terrain et on va commencer à le faire à la frontière irakienne et dans le Kurdistan que de financer un contre forum. C'est une question de principe.

(Bravos, applaudissements)

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, je ne peux pas laisser dire que l'alter forum est le forum où l'on parle. Un forum par définition est un forum où tout le monde est accueilli de manière normale dans le respect des uns et des autres. Je ne prendrai qu'un seul exemple : les altermondialistes qui font également l'alter forum ont l'habitude de faire des images le premier jour et d'être à l'intérieur du forum le deuxième jour. Donc arrêtez de nous dire ce genre d'inepties. Je ne peux pas accepter que vous disiez que le Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille ne sera pas un forum citoyen et ouvert à tous.

A l'intérieur du Forum, vous serez le premier invité, comme l'ensemble des élus de la Communauté Urbaine...

(Brouhaha)

Oui, le premier, il le vaut bien. Et il aura la parole comme tous ceux qui veulent s'exprimer librement. L'alter forum, ce sont des activistes gauchistes qui n'ont qu'une seule idée, celle de taper sur les multinationales.

Alors arrêtons ce débat qui est futile quand un enfant meurt toutes les 7 secondes d'un problème lié à l'eau.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous les groupes ou les sous-groupes se sont exprimés, arrêtons ! Je donne la parole à M. Benahamias et ensuite le débat est clos.

Monsieur BENHAMIAS.- Madame Vassal, il faudrait savoir s'écouter de temps en temps. Ce qu'a dit Christophe Madrolle est l'inverse ce que vous lui avez répondu. Il y a le forum officiel, très bien, et il y a un autre forum à côté. Les deux sont utiles à la société par rapport au débat sur la question de l'eau au niveau de la planète. Voilà ce que nous avons dit !

Monsieur LE PRESIDENT.- L'incident est clos.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Magro s'abstenant et de M. Rosso et Molino votant pour

Vote contre de Mmes Boulay, Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva
et Zéribi

Abstention de M. Ounanian

COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est réunie le 13 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- La Commission a donné un avis favorable sur l'ensemble des rapports, sauf, je tiens à le préciser, sur le rapport concernant la subvention aux PLIE pour lequel Mmes Durando, Ghali, Gueydan, Karboviac et M. San Marco ont voté contre.

69. RNOV 001-21/10/11 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan 2006-2010

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui nous est présenté porte sur un bilan partiel de la mise en œuvre du PLH par MPM, adopté en 2006, il fait apparaître au regard des résultats affichés, la dynamique qui a été impulsée par notre EPCI pour tenter de répondre à la forte attente des populations en matière d'accès au logement.

A l'évidence, l'articulation PLH/PLU dans un certain nombre de communes a permis de mieux inscrire la question de l'habitat comme élément structurant de l'aménagement des espaces et territoires.

La volonté affichée en termes d'objectif de diversification de l'offre d'habitat a été le fil conducteur de la mise en œuvre de ce PLH. Le bilan fait apparaître une évolution intéressante dans la production de logements bénéficiant des aides conventionnées et répondant aux critères de l'article 55 de la loi SRU.

Ainsi le rapport fait état de « *plus de 1600 agréments et financements de logements locatifs sociaux par an en PLUS, PLAI et PLS* ».

Cela est positif au regard des objectifs, mais reste très en deçà des besoins recensés sur le territoire de MPM.

En fait, ce qui devrait être notre logique, ce n'est pas fondamentalement d'être en conformité avec la loi portant sur la réalisation d'un minimum de 20% de logements sociaux pour l'ensemble du parc immobilier, mais bel et bien l'ambition de répondre aux besoins qui de toute évidence vont bien au delà.

A ce propos, nous sommes conscients de l'effort que cela représente, dans un contexte où l'Etat poursuit sa politique d'abandon du logement social, au point de mettre en grandes difficultés l'ensemble des organismes de logements sociaux.

Le récent congrès de l'Union Sociale du Logement qui s'est tenu à Bordeaux a de nouveau lancé une véritable alerte aux pouvoirs publics qui pour l'instant continuent de faire la sourde oreille, ce qui augure bien mal la préparation du prochain PLH.

La faiblesse d'une offre diversifiée en matière de logement a un impact négatif pour le public jeune, en particulier pour les étudiants où l'écart persiste entre besoins et réalisations.

500 logements par an réalisés pour 49 000 étudiants, même en y additionnant ceux existants et gérés par les CROUS, nous sommes encore loin du compte.

Pour autant, il convient de ne pas minimiser les résultats obtenus par MPM avec ce bilan partiel, tout comme il n'est pas nécessaire de laisser penser que nous sommes aujourd'hui à plus de 30% de logements sociaux réalisés comme cela est indiqué en conclusion du rapport.

Les 1600 agréments et financements relevant de MPM sont à mettre en rapport des 7 700 autorisés et non des 4 900 réalisés.

Il ne peut y avoir d'argument comptable d'imputabilité des agréments et financements, sur l'exercice budgétaire 2011 qui justifierait de modifier ces critères de calcul, sauf à vouloir afficher un résultat qui n'est pas le constat de la réalité.

D'autant que l'étude de l'AGAM produite dans le cadre de ce bilan partiel fait apparaître sur l'ensemble du territoire de MPM un taux de logement SRU de 17,68% en 2004, 17,65% en 2009 et 17,65% en 2010.

Sans aucun doute la politique de MPM a permis que ne s'inverse pas plus défavorablement ce rapport dans la diversité de l'offre de logements.

Malgré tout, celle-ci reste encore très marquée par une surproduction de l'accession à la propriété et une réévaluation des niveaux de prix de vente au mètre carré, excluant, dans certaines communes, dont Marseille, de l'offre de logement, plus de 70% de la population de MPM qui répond aux critères d'éligibilité au logement social.

Il aurait été plus judicieux de libeller dans les considérants ; « *Que l'engagement pris de financer 20% de logements locatifs sociaux sur la production totale a été tenu (20,67%)* »

En conclusion, il nous semble que le positionnement de MPM, en termes de réponse aux besoins doit être le véritable enjeu du prochain PLH.

Merci de votre attention.

Madame GHALI.- Je serai brève mais je souhaiterais dire en réponse à ce que vient de dire M. Joël Dutto que pour faire le PLH, il faut aussi faire le PLU et on ne pourra pas faire l'un sans l'autre. Je crois que Philippe San Marco parlait tout à l'heure des incohérences qu'il y a entre le SCOT et le PLU et le PLH. On l'a déjà soulevé en Commission et on le refera.

Il est clair que les chiffres que nous donnons dans le SCOT, les moyens que l'on se donne dans le cadre du PLU que l'on est en train d'élaborer, il faudra bien que l'on en dégage et il y a une vraie volonté politique pour dégager du foncier si l'on veut faire du logement social.

La vraie question est là. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne sont pas en capacité d'acheter au prix des promoteurs car ils ne font pas le même métier. Il y a une grande différence entre un promoteur qui va vendre et faire du profit et un bailleur social qui va mettre en location et attendre des années pour rentabiliser son logement social, sans compter les dégradations et les travaux d'amélioration qu'il aura à apporter. Je crois que c'est important de le dire.

Le bilan du PLH s'étend sur une période de 2006 à 2011.

Sur le PLH que nous aurons à élaborer, il nous faudra être vigilant. Pour moi, il n'est pas question de tricher. On ne va pas faire croire aux uns et aux autres que l'on est capable de faire du logement sur l'ensemble de la Communauté Urbaine tout en sachant qu'on ne pourra pas le faire. Il faut que l'on soit honnête. Le PLH est ce qu'il est. C'est vrai que sur les dernières années, nous avons pu contribuer les uns et les autres, et notamment les Maires de l'ensemble de la Communauté Urbaine, à faire du logement social.

Aujourd'hui, je suis fière de voir que dans la Communauté Urbaine, il n'y a plus une seule commune qui n'a pas de logement social. C'est important.

Des voix.- Et Allauch !

Madame GHALI.- Non pas même Allauch et croyez moi, je fais la guerre à tout le monde, à Allauch aussi. Même à Allauch, il y a des logements sociaux, c'est important de le dire.

Mais on peut peut-être regarder dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille : Zéro logement pour l'année 2010, zéro pour l'année 2011 !

Des logements sociaux étaient prévus dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille mais vous avez refusé. Zéro pour le 8^{ème} arrondissement, alors balayez devant votre porte avant de donner des leçons aux autres !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de MM. San Marco et Rahmani

70. RNOV 002-21/10/11 CC - Approbation de la participation financière 2011 de Marseille Provence Métropole au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

71. RNOV 004-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour une Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) à Marseille

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable.

Madame BOYER.- Je voudrais juste faire un commentaire par rapport aux logements sociaux.

S'il y a bien un système qui fonctionne pour produire du logement social et du logement pour le parcours résidentiel, c'est celui que nous essayons de faire dans le cadre partenarial du GIP. Pour cette raison, je souhaite intervenir sur le rapport n°70 dans le cadre des projets ANRU car cela permet de dégager à la fois des logements, d'en construire et surtout, avec une TVA à 5.5%, de permettre à des promoteurs immobiliers d'être associés à ces projets et de favoriser l'émergence de logements dans les quartiers les plus difficiles.

C'est la raison pour laquelle je me félicite de la participation de MPM au fonctionnement du GIP et que ce dispositif, même s'il est sous-dimensionné par rapport à la moyenne nationale, nous permet de conduire efficacement des projets de renouvellement urbain.

Je voudrais saluer l'action partenariale car il y a quelques jours, nous avons signé les trois dernières conventions ANRU avec vous Monsieur le Président ainsi que tous les représentants de chaque collectivité. Cela nous permet d'avoir 14 projets signés et beaucoup d'entre eux engagés.

C'est une bonne nouvelle pour Marseille. Je profite de ce rapport pour rappeler la nécessité de l'implication et la nécessaire implication de chacun et en particulier des maitres d'ouvrage que sont la Ville de Marseille et MPM à la conduite de ces projets.

Je me suis permis de vous écrire Monsieur le Président à ce sujet puisque MPM est un acteur majeur de ce projet. Je voulais profiter du vote de cette subvention de fonctionnement au GIP pour le rappeler et vous dire qu'il est nécessaire de travailler dès à présent à la création et à la production de projets dans le cadre de l'ANRU 2 et du PNR4, afin que nous puissions être prêts quand ceux-ci seront votés car je crois que c'est la

manière la plus efficace et probablement la plus équitable de produire du logement social et surtout de faire qu'il n'y ait plus de quartiers de relégation dans notre ville.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Boyer.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72. RNOV 003-21/10/11 CC - Approbation de la convention pour le projet de requalification du centre ancien de Marignane dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. RNOV 005-21/10/11 CC - Délégation de compétences en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°5 à la convention 2009-2014 Etat-MPM et de l'avenant n°4 à la convention 2009-2014 Anah-MPM

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. RNOV 006-21/10/11 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER "Quartiers sensibles" Axe 4 mesure 1 - Attribution de subventions FEDER et avenants aux conventions attributives pour la Logirem et la Régie de Service 13.

Monsieur MADROLLE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

75. RNOV 007-21/10/11 CC - Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012, axe 3 mesure 3.12- Attribution de subventions

Madame GHALI.- Mme Salah-Eddine, la Présidente de la Commission disait que nous étions plusieurs à nous abstenir sur le rapport n°75 au sujet du PLIE. Nous considérons aujourd'hui que le PLIE ne remplit pas les missions pour lesquelles il est missionné, notamment dans le cadre de l'ANRU.

Ce sont des dossiers difficiles car on touche à l'humain.

Quand il faut démolir et reconstruire, quand on a des problèmes d'amiante et qu'il faut en plus expliquer aux habitants qui vivent dans des appartements contenant de l'amiante depuis des années qu'il faut aller vite, c'est difficile. Il y a la question de la crise économique, la question de l'emploi et celle du PLIE.

J'ai demandé au PLIE, en tant que Maire de secteur mais aussi en tant que Vice-présidente de la Communauté Urbaine, de pouvoir travailler avec lui. Les services de la Communauté Urbaine ont sollicité le PLIE pour que l'on puisse travailler avec l'ANRU sur la

question de la réinsertion pour que dans les quartiers sensibles – Mme Boyer vient de le dire, Monsieur le Président – dans le cadre d'une convention ANRU, ces questions d'emploi soient prises en compte et qu'il y ait un travail de concertation avec les acteurs sociaux de chaque site concerné dans le cadre de la démolition.

Et là, surprise, le PLIE refuse complètement de travailler de cette façon. Mais peu importe les endroits, je demande qu'il y ait des centres sociaux avec qui l'on puisse travailler, que l'on travaille avec le GPV, avec les gens dont c'est le métier, les gens qui se cassent la tête toute la journée pour faire avancer les dossiers mais cela ne se fait pas.

J'en ai assez.

Monsieur le Président, je pense qu'on ne peut pas continuer comme cela avec le PLIE. On ne peut pas donner une subvention à une structure qui ne prend pas en compte les travaux qui sont faits sur le territoire.

Donc je demande à ce que le PLIE se mette au pli pour ainsi dire.

Madame BERNASCONI. - Merci de me donner la parole Monsieur le Président.

Madame Ghali, je vous entendais dire tout à l'heure que lorsqu'on est élu d'une collectivité, il fallait bien connaître sa ville. Il faut bien en connaître les contours, les lieux et la manière dont on y circule, mais il faut en connaître aussi les grandes problématiques. La question de l'emploi est une grande problématique puisqu'elle est notamment une des préoccupations essentielles des Marseillaises et des Marseillais et elle est également une grande priorité de notre action.

Tout d'abord, une grande action de la Ville de Marseille depuis 1995 et en continuité de la Communauté Urbaine depuis que la Communauté Urbaine est en charge de la question de l'insertion et qu'elle a choisi les PLIE comme outil de développement et d'accompagnement à l'emploi.

Or, j'ai bien l'impression Madame Ghali que la question de l'emploi n'est pas très claire dans votre tête. Effectivement, vous portez depuis longtemps un certain nombre de critiques sur un programme en particulier qui s'appelle le PLIE de Marseille et au fur et à mesure que vous déroulez le fond de votre pensée, par exemple, vous nous expliquez que les clauses ANRU, les clauses d'insertion sociales sont mal respectées par le PLIE qui ne fait pas son travail parce qu'il informe mal les différents partenaires avec lesquels il travaille.

La première remarque que j'ai à vous faire, c'est que les clauses ANRU, les clauses d'insertion sociale ne sont pas gérées par le PLIE. Elles sont gérées par une association qui s'appelle Emergences qui, certes, travaille en étroite relation avec le PLIE puisque le directeur est un directeur commun, mais l'équipe est effectivement positionnée sur une mission qui est tout à fait différente de celle du PLIE puisqu'elle doit répondre à un cahier des charges tout particulier qui s'appelle une charte d'insertion locale et, Monsieur le Président, cette charte d'insertion locale est une feuille de route à laquelle toute l'équipe d'Emergences se conforme. C'est une feuille de route qui lui a été donnée par le GPV, signée par l'ensemble des partenaires et soutenue par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Dans le cadre de cette feuille de route, une procédure est établie, un processus d'accès aux emplois liés aux différents chantiers mis en œuvre dans le cadre de l'ANRU. Cette procédure comprend un certain nombre de partenaires, je vous passe les détails techniques, mais je pourrais, si vous le souhaitez, dans le cadre d'une rencontre, vous expliquer plus en détail cela.

La question aujourd'hui, c'est de savoir qu'un grand nombre de demandeurs d'emploi respecte ce cheminement, est orienté par ces partenaires, par ces accompagnateurs sur ces marchés et qu'aucune opportunité d'emploi liée à la construction des marchés ANRU n'est pas pourvue par des demandeurs d'emploi qui sont en difficulté. Ces demandeurs d'emploi, il y a un seul critère pour les recruter Madame Ghali, c'est qu'ils

habitent en ZUS, dans n'importe quelle ZUS et ça c'est obligatoire. Il n'y a aucun demandeur d'emploi habitant hors d'une ZUS qui a pu être recruté sur ces chantiers ANRU et toutes les offres sont pourvues. Or, nous manquons cruellement d'offres d'emploi, vous imaginez bien !

Vous aujourd'hui, vous vous faites le porte-parole, (parce que je me suis un peu renseignée) d'un certain nombre de groupes de jeunes qui sont allés crier un peu plus fort que les autres au centre social de La Viste.

Vous avez demandé au PLIE de Marseille, certes, de venir donner de l'information à la responsable du centre social. Ils vous ont rencontré, ils ont rencontré votre adjointe à l'emploi. Visiblement, les explications qu'ils vous ont fourni, qui sont des explications d'une clarté extraordinaire puisqu'elles sont consignées dans une charte, vous ne les avez pas encore bien comprises.

Bien évidemment, nous demanderons encore une fois à l'association Emergences de venir vous expliquer plus en détail.

Mais il n'y a pas de raison aujourd'hui que MPM, qui a signé pour étendre à tous ses marchés une clause sociale, se limite à un certain nombre de marchés, nous privant Monsieur le Président, d'opportunités pour tous ces demandeurs d'emploi en difficulté. Mais là-dessus, je n'entends rien, je n'entends pas Mme Ghali vous dire : « *Monsieur le Président, il faut donner plus d'opportunités aux demandeurs d'emploi en difficulté en créant plus de clauses sociales* ». Nous nous sommes engagés, nous le faisons déjà, mais il y a tellement de marchés, comme ceux de la propreté, du nettoyage qui pourraient comprendre ces offres d'emploi et pour lesquelles je n'ai jamais entendu...

Monsieur LE PRESIDENT.- Elles existent, regardez les cahiers des charges.

Madame BERNASCONI.- Oui, mais sur très peu de marchés, et on pourrait faire mieux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela existe sur tous les marchés de propreté et de collecte.

Madame BERNASCONI.- Tant mieux pour la propreté et il y en a bien d'autres qui pourraient être concernés.

Mais là, il n'y a pas de critique. Et pourtant dans l'emploi, il y a plus de 400 associations qui travaillent sur ce secteur d'activité. Et Mme Ghali, je ne sais pas pourquoi, jette son dévolu à chaque fois sur l'équipe du PLIE dont on sait que c'est une équipe sur l'ensemble des territoires, que ce soit le PLIE de Marignane, que ce soit le PLIE de La Ciotat, avec le PLIE de Marseille...

Madame GHALI.- Vous demanderez ce qu'en pense La Ciotat.

Madame BERNASCONI.- Je travaille en étroite relation avec Gavino Briskas et il n'a pas du tout le même avis que vous. Chaque fois, vous êtes la seule. Alors que le PLIE est félicité par l'ensemble de ses partenaires locaux, par l'ensemble de ses partenaires au niveau national, il n'y a qu'une seule personne qui à chaque fois se met en retrait et va à l'encontre de l'image et du soutien qui peut être apporté.

Monsieur le Président, encore dans la lettre du PLIE d'octobre, vous nous expliquez combien MPM soutient ce dispositif. Je crois et je suis même persuadée que ce dispositif ne doit souffrir d'aucune critique mais qu'au contraire...

(Brouhaha)

Oh vous savez, personne n'est parfait mais leur travail est difficile.

Je vous rappelle que toutes les offres sont pourvues et qu'elles le sont par des processus qui sont clairs, nets, classiques. J'ai envie de rajouter, et j'en finirai par là, que ce sont des processus qui sont anonymes.

Madame Ghali, vous ne nous forcerez pas à accepter dans le PLIE des jeunes que vous connaissez. Vous ne me forcerez pas à importer dans ma délégation le système Guérini.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, j'ai l'impression d'être au Conseil Municipal de Marseille puisque depuis des années avec Sabine Bernasconi, nous nous opposons sur différents thèmes.

Je peux vous dire, pour avoir travaillé depuis des années sur la politique de l'emploi à Marseille que globalement, les accompagnateurs du PLIE fonctionnent et fonctionnent bien.

Néanmoins, j'entends ce que dit Mme la Sénatrice Maire du 15/16, tout n'est pas parfait et il faut pouvoir faire évoluer les politiques menées par les PLIE puisque les jeunes qui sont suivis évoluent également dans leur problème d'éloignement à l'emploi. Les jeunes qui étaient pris en charge par le PLIE il y a 10 ans ne sont plus les mêmes. Les problèmes sociaux aujourd'hui démontrent d'autres difficultés liées à l'insertion.

Ce que je peux dire aujourd'hui, et je vous remercie d'ailleurs de m'avoir confié cette délégation aux fonds européens – vous savez que c'est une de mes passions, l'emploi en est une deuxième – c'est que je vais me mettre à la disposition de l'ensemble des Maires de notre Communauté Urbaine pour pouvoir travailler en étroite collaboration avec Sabine Bernasconi également et voir avec les Maires les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs relations par rapport à l'emploi et voir comment on peut faire évoluer les politiques menées par le PLIE.

Je voudrais également, Monsieur le Président, dire à Samia Ghali que l'on ne pas faire porter tous les problèmes au PLIE. Les budgets de la politique de la ville depuis que la Droite est au pouvoir ont baissé de 70%. Les budgets de l'accompagnement de la PJJ ont baissé de 50%.

On sait très bien la détresse que nos jeunes ont dans les quartiers. Il y a des accompagnateurs à l'emploi qui travaillent clairement et fortement dans les différentes structures. Je vais d'ailleurs la semaine prochaine rencontrer les chantiers écoles.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui Monsieur le Président, c'est que le PLIE fonctionne. Ne faisons pas de l'emploi une polémique politicienne pour Marseille. Nous voulons tous que nos jeunes trouvent du travail, nous voulons tous que les entreprises s'installent sur Marseille et si nous ne sommes pas capables de taire nos divergences politiques face à l'emploi, nous allons vers un mur.

Madame GHALI.- Je vais faire très court Monsieur le Président pour que Mme Bernasconi comprenne bien.

Vous avez raison Madame Bernasconi, quand on est élu, on est élu pour tout, c'est clair. Quand on est élu, on doit travailler, c'est clair. Quand on est élu et que l'on a des responsabilités, on doit au moins participer aux Commissions auxquelles vous ne participez pas.

Pour donner des leçons, commencez par être présente là où vous devez être présente car si vous aviez été là en Commission, vous auriez pu répondre aux questions qui ont été posées. J'en suis désolée pour vous.

Nous étions six élus à nous abstenir sur cette question. Nous avons eu des discussions entre nous, des questionnements. La Présidente, Mme Salah-Eddine était là, M. San Marco a posé des questions sur le PLIE.

Excusez-nous mais la personne qui était sensée s'occuper de cette question de l'emploi n'était pas là pour nous répondre.

Aujourd'hui, vous vous permettez de tenir des discours qui ne sont pas dignes d'une élue républicaine.

(Tumultes)

Oui, Madame Bernasconi, je suis sur le terrain, j'y travaille. Cela vous dérange peut-être mais c'est la réalité.

Vous avez des jeunes dans les cités, et là je réponds à mon ami Christophe Madrolle, qui ont du mal à avoir de l'emploi dans le cadre de l'insertion mais qui voient que des collectivités comme la Communauté Urbaine financent ces organismes mais que c'est complètement opaque et que l'on a du mal à comprendre ce qu'ils font.

Madame Bernasconi, en aucun cas je n'ai demandé, bien au contraire et les services de la Communauté Urbaine étaient présents, les services du GPV étaient présents, à ce que l'on prenne telle ou telle personne. J'ai seulement demandé qu'on puisse travailler avec les jeunes qui étaient là et j'ai même expliqué aux jeunes qu'ils ne pourraient pas tous être insérés dans le cadre du PLIE.

Contrairement à ce que vous dites, je crois que sur La Ciotat, il y a aussi des petits problèmes avec le PLIE, d'après mes informations.

Il faut que le PLIE soit plus lisible, il faut que le PLIE soit plus accessible et que le PLIE accepte de travailler avec les travailleurs sociaux quels qu'ils soient dans Marseille car les jeunes dans ces quartiers sont capables de comprendre mais ils ont besoin de lisibilité.

Ils sont loin d'être bêtes et croyez-moi, Madame Bernasconi, heureusement pour moi que je n'attends pas après les emplois du PLIE pour être élue. Vous en revanche, vous avez vraiment du mal à l'être.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, je vais faire court comme je le fais d'habitude pour simplement préciser une chose. Je voudrais tout d'abord dire que les budgets de la politique de la ville concernant le GIP non seulement n'ont pas baissé mais ils sont restés constants. Donc avant de dire un certain nombre de choses, il faut pouvoir vérifier ses dossiers.

C'est effectivement quelque chose qui est à mettre à l'honneur, notamment de la Ville de Marseille qui participe énormément à ces budgets et des services de l'Etat.

Par ailleurs, je me permets de vous annoncer que dans le cadre des budgets supplémentaires de l'AFCE, Marseille bénéficiera de 10% de l'enveloppe nationale supplémentaire. Effectivement, on pourrait penser que notre ville pourrait avoir plus, je suis d'accord, mais il faut que tout le monde participe et que tout le monde participe correctement.

Je me permets de rappeler, comme il m'arrive souvent de le faire au Conseil Municipal, et je m'en excuse auprès de nos collègues élus des autres villes mais cela impacte aussi leurs communes parce que la ville centre s'impacte sur toute la Communauté Urbaine, que le fait que le Conseil Général ne soit pas signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est une vraie difficulté. C'est une difficulté qui est portée très lourdement par les quartiers les plus compliqués. C'est une difficulté qui pèse également lourdement sur tous les travailleurs sociaux.

Alors en ce qui concerne l'emploi, c'est vrai que la collectivité qui a en charge l'emploi, la formation, c'est en priorité le Conseil Régional, que la Ville de Marseille fait des efforts considérables en plus de sa compétence et très largement au-delà en ce qui concerne l'emploi.

Quant à la politique de la ville, l'emploi fait partie des 7 priorités de la politique de la ville, elle agit sur les territoires prioritaires.

Quand on parle de la politique de la ville, je voudrais que ce soit bien clair mes chers collègues et que l'on ait une vision précise de ce que c'est.

La politique de la ville intervient quand le droit commun ne fonctionne pas ou quand le droit commun n'est pas suffisant. En l'occurrence, c'est vrai que la politique de la ville soutient très largement des programmes pour les quartiers les plus en difficulté et notamment au travers des PAPEGE pour les personnes qui ont le plus de mal et qui sont, comme on dit dans le vocabulaire des travailleurs sociaux, les plus éloignées de l'emploi avec énormément de difficultés. Ces missions pourraient très bien être assumées par le droit commun de l'emploi mais elles le sont également par la politique de la ville.

Je tenais également à le préciser parce que ces politiques ne peuvent fonctionner que si le partenariat fonctionne. Il ne s'agit pas aujourd'hui de s'opposer mais d'essayer de travailler ensemble pour les zones les plus en difficulté et de faire en sorte que toutes les collectivités participent.

Donc je profite de ces débats pour demander au Conseil Général d'être enfin signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, parce que c'est la chose la plus importante à faire quand on a envie que la vie des quartiers les plus difficiles à Marseille s'améliore.

(Applaudissements)

(Discussion générale)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Ghali, Madame Bernasconi, je viens d'entendre ce qui vient d'être dit. Je vais demander à ce que l'on organise une réunion avec les trois directeurs des PLIE. Je demande à Mme Ghali, Mme Bernasconi, Mme Salah-Eddine, en tant que Présidente de Commission, M. Philippe San Marco, chargé de la politique de la ville, M. Madrolle, chargé des fonds européens et Mme Boyer si elle peut se libérer puisqu'elle est chargée également du GPV d'être là pour discuter de ces problématiques-là, voir ce qui va, ce qui ne va pas et trouver des solutions. Etes-vous d'accord ?

(Assentiment général)

Je charge mon Cabinet d'organiser cette réunion.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 12 octobre 2011, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, les douze rapports ont été adoptés à l'unanimité. Je vous propose de passer au vote sur les rapports qui nécessitent un vote et ensuite d'avoir un débat qui, je pense, sera très court.

Compte tenu de l'atmosphère de cette salle, comme d'habitude pour l'urbanisme, ce n'est pas très facile. Le débat sur l'urbanisme, on l'a en partie fait tout au long de cette séance. Je voudrais donc revenir sur la cohérence. Selon moi, ce n'est pas comme cela qu'on travaille. M. Magro et moi-même avons des choses à dire sur ce sujet.

Vous pouvez mettre au vote tous les rapports sauf le n°76 qui nécessite un débat.

77. AEC 002-21/10/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet - Approbation de la révision

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, vous avez remarqué que je n'ai pas pris la parole, je vous demande une minute quarante cinq. Les quinze premières secondes sont destinées à vous rappeler que le représentant de MPM au GPV est M. Joël Dutto, ce qui n'exclut pas le fait que Mme la Présidente Valérie Boyer soit présente.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien entendu, il n'y a pas de problème.

Monsieur MAGRO.- Il me reste une minute trente.

Comme vient de le dire Claude Vallette, sur le rapport n°76, il n'y a pas de vote, je voudrais quand même dire sur la question du PADD du PLU de Marseille que nous sommes dans un travail patient de convergence entre le PLU de Marseille et le SCOT et que nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

Si vous le souhaitez, nous pouvons rentrer dans le détail.

(Protestations)

Messieurs s'il vous plait, un peu de tenue.

Si vous souhaitez faire voter en même temps les rapports 77 à 84 qui effectivement n'ont soulevé aucun problème en Commission, je n'y vois pas d'inconvénient.

Je voudrais simplement signaler que les rapports n°85 et 86 concernent le Conseil de Développement et l'attribution de moyens supplémentaires. Il faut se féliciter du vote unanime de la Commission.

Enfin, sur le dossier 86 bis, là aussi, il faut se féliciter de la reprise de la concertation concernant le PLU de Gémenos après une période un peu complexe mais nous sommes sur le point de sortir par le haut de ces difficultés.

Je propose cela parce que la question qui nous reste à voir est celle du Parc National des Calanques et je trouve que cela vaut la peine que l'on s'y attarde.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78. AEC 003-21/10/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Ceyreste - Engagement de la procédure de modification n°2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. AEC 004-21/10/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Approbation de la modification n°8

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. AEC 005-21/10/11 CC - Approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté d'Empallières à Saint Victoret

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. AEC 006-21/10/11 CC - Approbation d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble à vocation principale d'habitat sur le secteur des Coulins à Ensuès-la-Redonne

Monsieur OUNANIAN.- Monsieur le Président, chers collègues, comment ne pas intervenir aujourd'hui sur ce rapport qui est pour notre commune mais aussi pour notre Communauté Urbaine un moment important pour sa politique sur le logement.

Vous le savez ces derniers mois il ne s'est pas passé une seule initiative sur le thème du logement sans que ma commune ne soit montrée du doigt pour son absence de logements sociaux.

Ces dernières semaines, la presse locale mais aussi nationale avec le JDD et même la télévision avec BFMTV s'en sont donné à cœur joie pour nous traiter de cancre, nous attribuer un zéro pointé,...ou laisser entendre que nous étions réfractaires au logement social...

Pour l'équipe humaniste que nous sommes, c'est dur d'être traité de la sorte.

Même si cela est une réalité ; cela fait mal ; mais cela a une histoire...

Notre commune n'a pas à ce jour de logements sociaux car par le passé, les municipalités successives n'ont pas préparé l'avenir pour la réalisation de programmes de logements sociaux :

-aucune réserve foncière n'a été décidée dans ce sens.

-aucune utilisation du droit de préemption n'a été faite pour cela.

-aucun programme n'a été identifié, ni concrétisé, ni voté avant l'arrivée de notre équipe en mars 2008.

-aucune dépense n'a été consacrée pour l'habitat.

-seule, l'inscription dans le PLU du 29/06/2007 de l'affectation de foncier pour une ZAC comportant 60 à 100 logements dont 15 à 20 sociaux.

Il faut tout de même noter que la commune d'Ensuès la Redonne n'était pas soumise à l'article 55 de la loi SRU jusqu'à la loi du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable...

En 2008, notre programme électoral était clair, il stipulait : « *la réalisation de logements publics dits sociaux, sera conforme à la loi SRU...* ».

« *Nous utiliserons le droit de préemption pour acquérir les bâtiments nécessaires et pour doter la commune de réserves foncières...* ».

Dès notre arrivée nous avons alors mis toute notre énergie pour participer au PLH avec les services de la Communauté Urbaine et permettez-moi de remercier le personnel et plus particulièrement Mme Martin-Raget qui nous apportent une aide technique sans faille.

Oui, il a fallu 3 ans avant de pouvoir aboutir à notre premier programme de logements tout simplement car la commune n'ayant aucune réserve foncière, nous avons dû négocier avec des propriétaires privés et un aménageur.

Avec ce PAE, nous allons réaliser un programme de qualité à l'entrée Ouest de la commune à proximité de l'école élémentaire et des équipements sportifs.

Dans ce programme la mixité sera réalité avec 34 maisons individuelles, 92 logements en accession, 42 logements sociaux locatifs soit 25%.

Cette construction de logements sera complétée un peu plus tard par celle d'un EHPA et d'un EPAH.

Permettez-moi aussi au moment où la Communauté Urbaine a fait de gros efforts pour augmenter la production de logements sociaux, même s'il reste beaucoup à faire dans certaines communes et dans certains secteurs de Marseille, de vous préciser que d'autres programmes sont aussi prévus sur notre commune. Des programmes de plus petite taille mais en plein centre village à proximité des commerces et des services publics, des programmes qui sont enfin possibles grâce à la libération de bâtiments municipaux comme l'ancienne caserne des pompiers et à une politique de réserve foncière par l'application du droit de préemption.

Voilà, je souhaitais que l'on puisse entendre tout simplement que notre commune Ensues-la-Redonne, malgré une situation foncière difficile et un passif très négatif, est engagée dans la bonne voie en matière de logement et souhaite contribuer à l'effort de l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Ounanian, nous savons que des efforts ont été faits et depuis le début de ma présidence, le Maire m'a toujours demandé de faire le plus d'efforts possible pour avoir des logements sociaux à Ensues-la-Redonne. Nous y sommes, c'est une victoire !

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. AEC 007-21/10/11 CC - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble à vocation d'habitat sur le secteur des Gonagues à Allauch

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. AEC 008-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour les mesures compensatoires aux opérations d'aménagement de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. AEC 009-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour les études et acquisitions foncières liées à la stratégie foncière de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. AEC 010-21/10/11 CC - Approbation de l'adhésion à l'association "Territoires Citoyens" de Marseille Provence Métropole pour son Conseil de Développement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. AEC 011-21/10/11 CC - Approbation de l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement de Marseille Provence Métropole pour son Conseil de Développement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86.bis AEC 012-21/10/11 CC - Révision du Plan Local d'urbanisme de Gémenos – réouverture de la concertation avec la population et les personnes concernées

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. AEC 001-21/10/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur VALLETTE.- Le SCOT de MPM concerne tous les élus et pas seulement ceux de la ville centre. Ce n'est pas pour parler de Marseille que je prends la parole mais pour une vision d'ensemble et ce PADD du PLU de Marseille correspond à une des ossatures les plus importantes du système.

Si vous me permettez, j'ai écrit un texte sur nos convictions. Je l'enverrai à tous les conseillers afin qu'ils puissent savoir ce qu'on pense. Aujourd'hui, il y a d'autres sujets qui paraissent être plus importants pour les uns et pour les autres et dans ces conditions, c'est mieux que chacun réfléchisse sur un texte qui précise nos convictions sur la marche à suivre entre le SCOT et le PADD du PLU de Marseille. Je verserai cela au débat.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette.

(L'intervention de M. Vallette est annexée au présent procès verbal).

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, la Commission s'est réunie le 13 octobre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur SEMERIVA.- Tous les rapports ont été votés avec un avis favorable. Le n°87 concernant l'avis de la Communauté Urbaine sur le projet de création du Parc

National des Calanques a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe Communiste, Républicain et Citoyen.

87. DDIP 001-21/10/11 CC - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le dossier de projet de création du Parc national des Calanques

Madame PALLOIX.- Monsieur le Président, chers collègues, je vais éclairer l'assemblée sur ma réserve de vote. C'était simplement parce que nous n'avions pas eu notre réunion de groupe. La réunion s'est bien passée. Et je ferai une petite intervention.

Il n'est pas vraiment nécessaire que j'insiste sur l'engagement de très longue date des Communistes sur la création du Parc National des Calanques et la part active qu'ils ont menée dans l'élaboration et la construction du processus nous amenant à nous prononcer une nouvelle fois sur ce dossier.

Pour beaucoup de nos concitoyens (*le plus grand nombre*) dans quelques mois sera l'aboutissement de décennies de traversée du désert et d'années d'investissement très important ; mais ce sera aussi une nouvelle aire et le début d'un travail pour gagner le pari d'une véritable réussite.

Dans ce sens, Monsieur le Président, nous trouvons le rapport un peu trop timoré et manquant d'affirmations et de dynamique sur nos propres exigences en lien avec nos compétences.

Cet évènement devra être à la hauteur des attentes et espoirs de fédérations sportives, associations de quartiers, des professionnels (commerçants et artisans), habitants et riverains du Parc National des Calanques, mais aussi de l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont milité pour ce Parc National et qui souhaitent pouvoir continuer à profiter de ce joyau naturel, cadeau de la nature, de pouvoir protéger la faune et la flore en voie de disparition et de partager leur passion en transmettant la mémoire de ces lieux magiques et l'histoire de ces sites aux générations futures.

Nous voyons bien, que déjà, la gouvernance de conception pyramidale ne reflète pas la diversité en représentativité de ce que je viens de vous énumérer et qu'il y a de grands absents du côté des activités maritimes. Certes les « personnalités » devraient représenter plus de la moitié du Conseil d'Administration. Dont 38% pour les « locales ». Certes la charte définit le Conseil d'Administration comme « *l'organe politique, investi du pouvoir déterminant...* ». Il n'en reste pas moins qu'il sera « chapeauté » par un bureau avec délégations qui seront définies et surtout composé à 80% des représentants institutionnels (Etat, Région, CG, Communes, MPM, Conseil Scientifique) plus un représentant du personnel et une seule personnalité nommée en raison de sa compétence.

Même le représentant du Conseil Economique Social et Culturel du Parc - instance consultative nouvellement créée par la loi en plus du Conseil Scientifique – n'est pas associé au bureau. C'est à revoir impérativement.

Membre suppléante du Conseil d'Administration du GIP de notre institution, j'ai pu apprécier le travail fait tout au long de ces mois passés, de façon collégiale avec l'écoute et l'attention que nous devons à chaque représentant des usages et des pratiques au sein de ces territoires terrestres et marins. Je dois tout de même noter, tout en le regrettant un certain relâchement depuis l'automne de l'année dernière avec une Assemblée Générale le 4 février 2011 qui remettait en cause certains points non décidés en Conseil d'Administration ! « *Chassez le naturel il revient au galop !* ».

Pendant des mois, les heures passées avec l'équipe des salariés et de l'encadrement du GIP, que je tiens ici tout particulièrement à saluer et à féliciter pour leur

engagement et leur disponibilité et en espérant les retrouver dans la nouvelle équipe du Parc National des Calanques, nous avons fait et refait, non pas le Monde, mais cette fameuse Charte sa Carte et sa Gouvernance.

Pour tout dire la loi d'avril 2006 sur les Parc Nationaux est très vite devenue une contrainte, parfois même, en ce qui concerne l'espace maritime, un frein, car pas adaptée du tout à la situation.

Tout ceci, rapidement brossé, reflète en fait, le sentiment de frustration, et de rester, pour l'instant, au milieu du gué, pour beaucoup de personnes.

Effectivement, Monsieur le Président, nous pensons que trop de points seraient encore à voir et à revoir. Pourquoi, tout à coup cette frénésie à vouloir boucler ce dossier ?

Nous pouvons constater beaucoup trop de manques et de mauvais cadrages sur la carte, véritable patchwork avec des « zones du cœur » du parc entrelacées avec des « zones d'adhésion » et, au milieu des zones complètement sorties du Parc par pur besoin de foncier.

Doit-on comprendre que nous travaillerons sur le SCOT, le PADD, le PLU, le PDU... sans cohérence avec une Charte, sachant que nous sommes l'institution ayant ces compétences et donc, directement concernée ?

Il faut absolument qu'une articulation puisse se faire entre les questions d'urbanisme et le Parc National. Nous sommes convaincus que dans tous les cas, la construction, par les documents d'urbanisme et de planification de rangs inférieurs à la charte, d'outils visant à lutter contre la spéculation, la densification excessive et la ségrégation sociale dans les zones d'interface sera un objectif à mettre en œuvre par le comité technique.

Comment a-t-on travaillé et anticipé la venue et l'apport des touristes (on annonce plus de 3 millions de visiteurs) en terme de flux de la circulation, de transports collectifs (si ce n'est le Bateau-Bus) et de parkings de délestage... ?

Le périmètre terrestre est le résultat de rapports de forces et d'intérêts très partisans de négociation entre les communes, les collectivités. Il est en retrait sur l'ambition initiale. Il ne garantit pas sur Marseille une protection contre la spéculation immobilière en bordure immédiate de parc et dans les enclaves comme les Goudes, une parcelle du Cap Canaille sur les hauteurs de La Ciotat et sur la partie terrestre de Port-Miou, trois enclaves sorties du Cœur de Parc.

Comment va-t-on régler cet appendice contre toutes règles écologiques que sont les pollutions, avec la sortie du grand émissaire de Cortiou, les boues rouges de Cassidagne et les pollutions chimiques, au plomb et à l'arsenic du côté de Saména et l'Escalette ; et surtout quels moyens financiers et humains aurons-nous à notre disposition pour en finir ?

La trame verte au Nord de Cassis est, selon moi, un des maillons faibles du projet. Etant donné que l'aire d'adhésion peut être revue à la baisse, il se peut qu'un jour cette trame verte n'existe plus.

Je rappelle que la partie maritime représente 90% du Parc National. C'est un enjeu d'une extrême importance pour la survie de la Méditerranée, de ses fonds marins, de ses espèces animales et de sa flore, dont ses herbiers de posidonies.

Le développement des activités et des emplois maritimes, la gestion, la préservation et l'aménagement de l'espace littoral et marin, la coopération entre régions riveraines de la Méditerranée constituent les enjeux majeurs. Le territoire du Parc National

doit permettre d'accroître la productivité des lieux de pêche, de réguler les différents usages de la mer, d'encadrer un tourisme durable et social, d'encourager la plaisance populaire et de créer de nouvelles activités qui génèrent de l'emploi, y compris dans la recherche.

Notre tâche est loin d'être terminée et nous invitons tous ceux qui désirent pouvoir s'exprimer personnellement ou collectivement à intervenir sur l'enquête publique. Le groupe Communiste, Républicain et Citoyen, pour sa part, aura aussi sa contribution.

Nous demandons à ce que le label Parc National des Calanques soit protégé contre toute récupération à des fins commerciales et spéculatives.

Enfin, je note que certains points ont été modifiés (pas vraiment dans le bon sens !) depuis notre dernière Assemblée Générale du GIP, le 26 juin, mais je mise beaucoup sur l'écoute et la prise en compte des remarques, observations, critiques et propositions qui vont sortir de l'enquête publique pouvant faire évoluer ce dossier dans l'intérêt général.

Ce n'est donc pas un chèque en blanc de notre part que nous allons donner par notre vote en faveur de ce rapport, mais un vote responsable pour l'avenir de nos calanques.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur BENNAHMIA. - Cette histoire de parc est une histoire extrêmement ancienne, tout le monde le sait ici. Nous sommes en train d'aboutir et je félicite l'ensemble de ceux qui ont travaillé et notamment M. Teissier et M. Royer-Perreaut avec plus de 600 réunions avec les associations, différentes corporations, parfois totalement contradictoires. Je parle de l'ensemble de ceux qui y ont travaillé, salariés comme élus politiques des communes comme celle de Marseille mais aussi comme Cassis, La Ciotat et Aubagne.

Je dis par rapport à cela que le mieux est l'ennemi du bien, que le risque que nous avons, si nous ne fonçons pas aujourd'hui pour la création de ce Parc National, c'est qu'il soit aujourd'hui abandonné au niveau de l'Etat.

Nous sommes sur une première, c'est le premier parc périurbain. Cette notion a été bien travaillée dans le GIP, il faut s'y tenir. Il n'y a que deux autres parcs périurbains dans le monde, un en Australie, un autre en Afrique du Sud.

Dans ce cadre-là, bien évidemment nous avons des problèmes avec les Parcs Nationaux autres qui sont des parcs où l'absence d'êtres humains vivants étant la coutume locale, ils ne sont pas forcément bien placés.

Dans ce cadre-là, la Communauté Urbaine et les autres communes autour du parc ont un rôle extrêmement fort à jouer pour faire comprendre aux Parcs Nationaux que nous sommes un Parc National différent.

Dans ce cadre-là, il faut bien évidemment continuer à travailler, mais il faut après l'enquête publique que nous obtenions l'accord des Parcs Nationaux pour la création la plus rapide possible du parc, sinon nous risquons de perdre ce sur quoi nous avons travaillé depuis des années.

C'est un parc formidable. C'est une initiative absolument indispensable, initiative aussi bien pour nos populations que pour l'accueil des touristes.

Par rapport à cela et par rapport à tout ce qui est spéculation foncière et autre, il y aura des choses à voir et à travailler, mais on peut travailler, et la Communauté Urbaine est une instance dans laquelle on peut travailler sur ce qu'on appelle l'accueil par l'éco-tourisme, l'accueil par le développement durable. Tout cela est faisable, tout cela est porteur et je pense que l'ensemble des formations politiques ici présentes en sont comptables.

Je dis simplement que par rapport à cela, les enjeux politiques ne sont pas les bons enjeux et que nous devons aboutir à la création dans l'année qui vient du Parc National des Calanques.

Je vous remercie.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je souhaiterais sur ce dossier d'une part intervenir au nom du groupe UPAC mais également en tant que représentant de la Communauté Urbaine au sein du GIP des Calanques.

Je voudrais bien évidemment remercier l'ensemble des orateurs qui viennent de s'exprimer à l'instant et qui ont tous reconnu avec objectivité le fait que ce parc a été réalisé dans un souci et dans un travail de concertation sans précédent dans notre agglomération.

La concertation, bien évidemment, cela ne veut pas dire que l'on a additionné toutes les demandes des uns et des autres. Et dieu sait si les demandes des uns et des autres étaient nombreuses, voire divergentes.

La concertation, c'est essayer de trouver des points d'équilibre qui permettent de présenter un projet cohérent sur un territoire magique, fabuleux, dont nous héritons de nos ancêtres, mais qui est un territoire où la main de l'homme, parce que mal maîtrisée, a pu apporter et a pu détruire un certain nombre de bienfaits naturels et patrimoniaux.

De ce fait, ce Parc National constitue pour la métropole, quel que soit le terme que nous recouvrons, un objet qui va nous permettre de rayonner bien au-delà des rives de la Méditerranée. On doit pouvoir être conscient les uns et les autres d'affirmer publiquement et sur l'ensemble de ces bancs que ce Parc National permettra à Marseille d'être clairement identifiée sur le globe de notre planète et de montrer que nous sommes aussi un territoire d'excellence. Rien qu'en cela, il me semble que c'est une bonne chose.

Mais au-delà de ça, ce Parc National, c'est aussi un formidable outil pour nous collectivité de référence, Communauté Urbaine, pour impulser une politique nouvelle en termes de transports, de déplacements, d'assainissement, de gestion des ports, de lutte contre les pollutions. C'est le moyen, c'est l'opportunité qu'il nous manquait peut-être pour avoir un regard neuf, axé sur le développement durable, sur ce type de politique publique.

Evidemment, un outil de cette nature bouscule les habitudes, il faut bien le reconnaître. Il est le fruit d'accords, de compromis qui ont été passés avec les élus locaux et les Maires des territoires concernés. Comment ne pas considérer que sur un projet de cette nature nous puissions passer au-delà des avis et des souhaits des Maires de communes concernées qui sont les seuls à avoir la légitimité pour pouvoir s'exprimer me semble-t-il sur ces questions ?

C'est vrai, nous avons débattu. Il y a eu des allers et retours nombreux qui nous ont fait arriver à un compromis que je considère comme réaliste. Ce n'est sans doute pas le Parc National que ni vous ni moi ni un certain nombre dans cet hémicycle avaient rêvé lorsque nous nous sommes lancés dans l'aventure, mais c'est quand même un Parc National qui aura le mérite d'identifier notre territoire comme un territoire d'excellence.

On me demande : « *Pourquoi avez-vous fait un Parc National et pas un Parc Régional ?* ». Excusez-moi du peu mais si vous vouliez créer un Parc Régional, il fallait que la collectivité qui a en charge les Parcs Régionaux en fasse la demande. La Région n'a jamais demandé à ce que les calanques soient un Parc Naturel Régional.

On me dit : « *Ce Parc National c'est bien mais vous auriez dû faire un autre Parc National* ». Il y a peut-être d'autres choses à faire pour que ce Parc National soit un peu différent. Peut-être... Je ne dis pas forcément que nous avons toujours bien fait, mais prenons un exemple qui est parlant et sur lequel certains orateurs se sont appuyés dans d'autres collectivités : la mer par exemple et notamment les zones de prélèvement ou zones de non pêche.

Effectivement, on nous reproche d'avoir pris la décision de créer une zone de non pêche au niveau du Planier, une zone de non pêche autour de l'archipel de Riou et une zone de non pêche sur Cassidagne.

Nous l'avons fait, pourquoi ? Tout d'abord parce que nous sommes tous conscients les uns et les autres qu'il faut redynamiser la ressource halieutique. Nous avons de moins en moins de poissons et une diversité de moins en moins grande. Donc, nous devons créer les conditions d'une redynamisation de la ressource halieutique. Mais une fois que l'on a dit cela, où place-t-on les zones de non pêche ?

Nous nous sommes adressés aux pêcheurs professionnels. Ceux de Cassis et de La Ciotat nous ont fait des propositions. Il faut que vous sachiez que malheureusement certains professionnels de la prudhomie de Marseille ne nous ont pas fait de propositions concrètes. Donc, pour nous, le travail a été de proposer quelque chose sur la base d'un travail scientifique qui avait été élaboré.

Ces zones de non pêche ne sont pas faites contre les pêcheurs au petit métier, elles sont faites justement pour redynamiser une ressource qui va leur permettre de pérenniser leurs activités de pêche au petit métier. Et c'est dans ce sens-là et dans ce sens-là uniquement, que nous y avons retravaillé et nous avons pour la meilleure preuve, que ces zones de non pêche qui existent notamment sur l'aire marine de la Côte Bleue ont leurs effets et fonctionnent bien.

Je suis particulièrement fier qu'une collectivité comme la nôtre ait à se prononcer sur ce projet de Parc National car effectivement, au-delà de l'objet monde que constitue un outil de cette nature – et dernièrement je lisais dans un grand quotidien régional qu'un éminent responsable de la Ville de Marseille reconnaissait que le Parc National était en quelque sorte un des projets les plus importants de ces 50 dernières années que Marseille ait connu – je crois qu'il a raison, nous devons entrer dans cette logique de Parc National pour identifier notre territoire à une échelle autre que simplement notre espace communautaire.

En même temps, vous ne pouvez pas faire le procès du Parc National qui n'existe pas encore. Il y a plein de questions que vous vous posez et c'est normal, mais ces questions trouveront une réponse dans les décisions et les politiques qui seront prises par le Conseil d'Administration. Il représentera plus de la moitié des acteurs locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs, nous y avons veillé. Ce n'est pas un directeur de Paris qui décidera contrairement à ce que j'ai pu entendre ici ou là.

Je tiens également à préciser, parce que l'on entend beaucoup de contre vérités à ce sujet, que d'une part les fonctionnaires du Parc National seront payés par l'Etat et non par les communes et d'autre part, puisque j'entends dire sur la mer que par exemple les mouillages organisés pourraient être payants, je dis et réaffirme que le principe des Parcs Nationaux, c'est la nature en partage, le principe des Parcs Nationaux français, c'est la gratuité des Parcs Nationaux. Donc il n'y a ni de près, ni de loin d'intention de la part des porteurs du projet de Parc National de faire payer les usagers de la mer.

Au contraire, on est là pour pérenniser des activités et des usages qui sont un marqueur identitaire fort des calanques. Nous sommes là pour les pérenniser parce que nous croyons en leur force, nous croyons en ce qu'ils apportent à notre territoire, et c'est tout le sens de ce Parc National.

Je me réjouis car dans cet hémicycle, les élus, par leur esprit de clairvoyance et de responsabilité, sauront faire de ce Parc National un succès, un gage d'espérance et un gage d'espoir pour notre territoire.

Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Madame GAMERRE.- Monsieur le Président, un parc, oui, oui, oui !

Mais quel parc ? Notre collègue à l'instant vient de donner une description qui n'est pas tout à fait la même que celle donnée par ma collègue tout à l'heure.

Il y a eu une succession des versions de la Charte : 1,2,3 et on arrive à la Charte 4. Cela laisse penser que les propositions faites ne sont pas adaptées à ce territoire urbain et périurbain.

Bien sûr qu'il faut un parc, je ne suis pas contre cela et en tant qu'écologiste, je souhaite que tout cela se pérennise et se développe.

Mais je voudrais quand même que nous réfléchissions.

Le 3 octobre 2011 l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du Ministère de l'écologie a publié un avis : l'Autorité environnementale estime, je cite, que « *les modalités d'autorisation de la chasse et de la pêche posent des questions par rapport aux objectifs de la loi sur les Parcs Nationaux...* » En effet les propositions sont bien loin de celles retenues dans les autres Parcs Nationaux mais on a cependant beaucoup promis aux usagers. Concernant plus spécifiquement la pêche, et à Marseille, nous sommes intéressés, l'Autorité Environnementale recommande, je cite, que : « *les règles qui autorisent ou encadrent les pratiques dans le cœur de parc soient précisées dès maintenant et non renvoyées à des décisions ultérieures,* » il en est de même pour les règles de circulation (et vous savez les problèmes que l'on a pour aller jusqu'aux calanques) des engins motorisés qui ne sont pas suffisamment précisés.

Paradoxalement, cette même autorité souhaite que la Charte n'entérine pas un recul environnemental. Qu'est ce que cela veut dire ? En clair, elle souhaite que l'on présente les raisons qui justifient les choix opérés au regard d'autres solutions envisagées. Elle constate, comme il est d'ailleurs rappelé dans cette délibération, que le périmètre du parc national et son aire optimale d'adhésion recoupe largement les aires actuelles protégées par des réglementations très fortes (Natura 2000, Réserve naturelle de Riou....)

Enfin, l'autorité demande d'être plus clair, d'améliorer la lisibilité du projet et de le présenter de façon plus pédagogique.

Il est clair que la Charte proposée est loin de répondre aux exigences de la loi et à l'attente de nos concitoyens.

Monsieur le Président, la semaine dernière, il y a eu une réunion sous l'égide de la Fédération Française de Voile. Il y avait 40 clubs nautiques de la Communauté Urbaine, ce qui représente 14 000 licenciés et environ 50 000 usagers. Dans les 50 000 usagers, il n'y a pas que des sauvages qui veulent tout saccager.

Cette assemblée a voté à l'unanimité contre l'aspect maritime. On a posé des questions (et ma collègue les a posées également). Et ce qui ressort, c'est le problème de gouvernance, la difficulté par exemple d'organiser des manifestations sportives, le peu de représentants des usagers de la mer dans le Conseil d'Administration. On ne peut pas toujours dire : « on verra plus tard » ou promettre des propositions qui viennent des usagers qui ne rentreront pas dans le cadre de la loi et qui seront contestées par les organismes de direction du Parc National.

Il faut réglementer mais il faut que la réglementation soit applicable.

Monsieur le Président, personnellement, je m'abstiendrai sur ce vote car comme nous tous, je souhaite des espaces protégés et c'est pourquoi je demande que nous mettions en œuvre non pas un Parc National mais un parc naturel régional et un parc naturel marin.

Certes, mon collègue a l'air de mépriser la chose, mais un parc naturel régional est un dispositif qui préserve à la fois l'environnement et les activités humaines, c'est à la fois un dispositif plus souple et plus ambitieux car il intègre ce qui est notre problématique,

les zones habitées et les zones urbanisées. La création d'un parc naturel régional se fonde aussi sur la volonté de convaincre et pas seulement sur celle d'interdire. Vous savez tous que l'écologie ne se décrète pas, elle se pratique.

Monsieur SEMERIVA.- Je vais répondre à Mme Gamerre en premier lieu. L'intérêt de créer un Parc National, c'était au départ de se protéger contre la pression urbanistique et foncière. La deuxième chose était de trouver des moyens pour réhabiliter et défendre cet espace. La troisième était de favoriser la biodiversité sur ces territoires.

Je pense que le Parc National répond à ces trois objectifs. C'est vrai que nous n'avons pas les mêmes objectifs avec certaines parties, notamment avec Lionel Royer-Perreaut qui lui a plutôt un objectif d'attractivité du territoire. Moi, je suis plutôt pour une défense du territoire. Mais actuellement, nous parvenons à trouver un consensus à condition que certains usages dont vous avez parlés, (il y a la chasse mais il n'y a pas que la chasse, il y a le problème des bateliers etc.) restent latents dans la Charte, afin de vraiment se défendre contre le fait que ce ne soit qu'un parc d'attractivité.

Par rapport à nos compétences, je pense que l'on a des remarques à faire au niveau de cette Charte. Aujourd'hui, grâce au Président, nous sommes entrés au GIP en 2008.

Comme l'ont dit Patrick Magro ou Marie-Christine Palloix, au vu du nombre de documents élaborés par la Communauté Urbaine, on voit bien que l'on est obligé d'intégrer la Charte. Aujourd'hui, nous avons une vraie compétence au niveau de MPM pour intégrer cette Charte et il faudrait être plus présent au niveau du Conseil d'Administration. C'est une vraie demande de MPM, d'autant que l'ensemble du parc, mis à part la commune de La Penne-sur-Huveaune, est intégré dans MPM.

De même, nous avons demandé que le Conseil de Développement qui est aujourd'hui une entité de développement de la démocratie participative, je pense qu'il est important de l'intégrer au Conseil d'Administration.

Je sais bien que les contraintes que l'on vous impose en termes de nombre de membres du Conseil d'Administration ne permettent pas de faire rentrer de nouveaux membres, mais je pense qu'il faut que l'on pèse de tout notre poids pour justifier que ce Conseil d'Administration n'est pas à la hauteur de notre projet.

Le Conseil d'Administration est réduit comme si c'était un parc uniquement terrestre, uniquement marin ou uniquement urbain. On a les trois, donc il faut bien que l'ensemble des usagers soient représentés au sein de ce Conseil d'Administration. C'est une obligation. Je pense qu'il faut se battre sur ce point. Je ne sais pas comment faire, mais il faut trouver le moyen de faire pencher la balance de ce côté.

S'agissant du Bureau, c'est la même chose, il n'est pas proportionnellement représentatif du Conseil d'Administration. Or, je pense que pour gérer correctement cet espace, il faut qu'il y ait des représentants des usagers au niveau de ce Bureau.

De même, nous voyons bien aujourd'hui que ce Parc National va développer le tourisme local. En réponse à ce tourisme, nous allons avoir des problèmes de transports en commun que l'on rencontre déjà. Ce n'est pas le Parc National qui va régler ces problèmes, au contraire, il va nous en amener encore plus. Il en est de même du traitement des eaux usées sur lequel nous allons avoir un problème. Nous devons donc demander à l'Etat de prendre une participation dans ces compétences-là pour qu'il ne fasse pas tout porter à la collectivité.

Pour finir, s'agissant du problème du périmètre, nous savons tous que c'est un compromis et ce compromis pose problème notamment au niveau des enclaves. Ces tâches blanches au milieu du cœur de parc, on ne les comprend pas trop. Le deuxième point qui pose problème est celui de la zone optimale d'adhésion de la Ville de Marseille. Aujourd'hui, quand on voit que l'on a des zones de cœur de parc qui sont directement en lien avec la Ville

de Marseille, on a du mal à comprendre comment va s'effectuer le transfert entre la ville et le parc.

Je vous remercie.

Monsieur ROSSO.- Je dirai deux mots Monsieur le Président.

La Côte Bleue ne fait pas partie du parc, Madame Gannerre. On a essayé, on était d'accord pour être « Aire marine adjacente » car le Parc Marin Régional de la Côte Bleue est un syndicat mixte. Les 5 Maires ont la présidence tournante. Nous avons fait cela il y a 30 ans, sans problème, avec les pêcheurs professionnels. Il y a réellement des interdictions dans la mer. C'est parce que le GIP des calanques voulait aller sur la terre que l'on a refusé d'en faire partie.

Je vous signale que la commune du Rove qui fait 2300 hectares a 2000 hectares en site classé. Tout le paysage est classé parce que c'est la vocation de ce paysage.

Pour ma part, je félicite le travail qui est fait pour qu'il y ait ce Parc National. Il a 30 ans de retard, mais c'est très bien qu'il arrive maintenant par rapport à nous.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, je ferai une petite intervention pour parler des pêcheurs professionnels.

A La Ciotat, nous avons pris un certain nombre de délibérations. J'ai vu que dans cette délibération, on a pris en compte aussi les décisions qui ont été prises par les différentes communes adhérentes de MPM et qui font partie du futur Parc National des Calanques.

Certes sur la terre, il y a eu des négociations et nous avons trouvé des terrains d'entente pour ne pas trop ennuyer les zones anthropisées (pour La Ciotat, quelques maisons, cela doit faire 0.01% de la surface) qui étaient là. Ce ne sont ni des cabanons, ni des résidences secondaires. Ce sont des petites maisons qui sont devenues un peu plus grosses des immigrés piémontais venus exploiter les carrières pour faire des pavés que certains ont bien connus à une certaine époque et qui pavaient nos rues.

Et puis, il y a la zone marine. Lionel Royer-Perreaut a parlé de la prudhomie de pêche de La Ciotat qui a été associée à un certain nombre de démarches. Cette prudhomie de pêche m'a demandé d'intervenir parce qu'après avoir été associée, après avoir été pour les avancées dans la protection de la ressource halieutique pour les générations futures, il se trouve qu'un jour sont arrivées des zones de non-prélèvement sauf que ces zones de non-prélèvement sont sur des passages de poissons comme il y a des passages de hannetons, de papillons, de chiroptères. Les pêcheurs professionnels émettent des doutes quant à la continuité de leur activité professionnelle car ce sont des passages déterminés à la prudhomie de La Ciotat depuis le 14^{ème} siècle. Ce sont des passages de daurades où les pêcheurs placent leur filet à daurades en poste fixe.

On a agrandi ces zones de non-prélèvement sans concertation avec eux et c'est pour cela que je me fais leur porte-parole. On dit qu'il faut préserver la ressource et qu'il faut mettre leurs filets ailleurs mais, pour eux, c'est comme s'ils les mettaient dans leur baignoire, ils ne prendront plus jamais un poisson ailleurs, notamment des daurades.

Donc je demande à ce que les négociations reprennent avec les pêcheurs professionnels notamment avec la prudhomie de pêche de La Ciotat parce que ce ne sont ni des vacanciers, ni des touristes. Ce n'est pas du sport, ce n'est pas un loisir. Ils font vivre 17 familles de La Ciotat et j'aimerais qu'on les prenne en compte et qu'on les écoute.

Par rapport à cela, les élus de La Ciotat sont écologiquement pour le Parc National des Calanques mais humainement contre et c'est pour cela qu'ils s'abstiendront.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Je serai très bref pour apporter une petite précision car je crois qu'il est important pour un sujet qui est quand même engageant pour

les 30 à 40 années qui viennent que nous ayons une précision supplémentaires pour les zones de non-prélèvement ou les zones de non-pêche.

Effectivement, il faut caler cela de la manière la plus précise qui soit avec les professionnels de la pêche au petit métier, on est tous d'accord là-dessus.

Je me permets simplement de préciser que l'enjeu des débats à l'instant sur la question qui vient d'être soulevée par notre ami Patrick Boré, c'est de parler de zones qui sont impactées par une pratique de la pêche deux fois par an (en fait deux fois quinze jours par an) sur une bande de 250 mètres.

Vous voyez jusqu'où nous allons dans le détail et jusqu'où les choses peuvent être bloquantes.

Cela étant, nous comprenons la démarche qui est entreprise par les pêcheurs professionnels et je souhaite, et je le dis aux uns et aux autres, en tous cas pour les pêcheurs professionnels qui font le geste de venir discuter et débattre avec le GIP, ce qui est le cas du premier prudhomme de La Ciotat et de celui de Cassis, que nous puissions, dans le cadre de la version 4, retravailler avec les scientifiques – les scientifiques parce que c'est aussi un équilibre – de manière à trouver une solution qui correspondent aux uns et aux autres.

Voilà ce que je voulais dire à M. Boré.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets au vote l'avis de la Communauté Urbaine sur le projet de création du Parc National des Calanques. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mmes Cardona, Salvo et de MM. Boré, Pepe, Tixier

Abstentions de Mme Gamerre et de MM. Molino et Payan

88. DDIP 002-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la mise en place d'un réseau de stations multimodales de mobilité douce sur le territoire communautaire - Demandes de subventions

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous le dis à partir du prochain Conseil, il y aura un temps de parole parce qu'on ne peut plus continuer comme cela avec des séances où l'on parle sur tous les sujets en permanence.

(Applaudissements)

Je mets en place un temps de parole, il sera assez libéral.

Monsieur AGULLO.- Nous sommes heureux que ce système de stations multimodales de mobilité douce s'impacte sur notre territoire. Nous pensons que c'est extrêmement important. Je tiens à souligner pour M. Bertrand que ce sera sur les 18 communes donc on ne parlera pas que de Marseille dans cette histoire-là.

J'ajoute qu'il y a un accord avec la Région pour installer ces stations au niveau des lycées et des gares lorsque cela se présentera.

Pour finir, il restera à créer des ponts entre les stations de mobilité douce où la voirie ne soit pas dominée par les voitures, pour se déplacer d'un endroit à un autre. Nous reparlerons, je l'espère Monsieur le Président, d'éco-route, mais il faut que chaque chose avance en son temps.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89. DDIP 003-21/10/11 CC - Approbation des statuts de l'Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90. DDIP 004-21/10/11 CC - Pôles de compétitivité. Approbation de l'attribution de subventions aux entreprises pour l'appel à projets 12 dans le cadre des pôles de compétitivité

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91. DDIP 005-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention à l'association Science Frontières

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92. DDIP 006-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention à l'association CEFH pour le financement de la plateforme technologique « Centre d'Etude des Facteurs Humains » (CEFH) sur le site des Florides

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission s'est réunie le 10 octobre 2011, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont été votés à l'unanimité par la Commission.

93. POR 001-21/10/11 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public en vue de l'organisation et de l'exploitation du Salon Nautique Marseille Provence Métropole en 2013, 2014 et 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

94. POR 002-21/10/11 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des services d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry-le-Rouet

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

95. POR 003-21/10/11 CC - Approbation de l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation d'antennes WIFI dans les ports de plaisance communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

96. POR 004-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la création d'un ponton d'accostage dans le Port de la Pointe Rouge

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention M. Chenoz

97. POR 005-21/10/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 de la Société Nautique de Marseille, délégataire de Service Public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux-Port de Marseille - périmètre 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

98. POR 006-21/10/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, délégataire de service public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux-Port de Marseille - périmètre 1-

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

99. POR 008-21/10/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 de la société Carènes Services, délégataire de service public en charge de l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

100. POR 007-21/10/11 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2010 du Yachting Club de la Pointe-Rouge, délégataire de service public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Port de la Pointe-Rouge à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

101. POR 009-21/10/11 CC - Nouvelle organisation géographique des Conseils Portuaires communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Masse et Mme Milon ne sont plus là, je crois que la Commission a émis un avis favorable sur tous les rapports.

102. VOI 001-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour l'aménagement de la place Pelabon à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

103. VOI 002-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour la requalification du boulevard National à Marseille 3ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

104. VOI 003-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour le réaménagement de la place de Lenche à Marseille 2ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

105. VOI 004-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour l'aménagement de la place Louis Goudard à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

106. VOI 005-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour l'aménagement de la place Charles Susini à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

107. VOI 006-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour l'aménagement de la place Léonard Dalmas à Marseille 14ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

108. VOI 007-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et de tout autre organisme pour l'aménagement de la place du Lieutenant Albert Durant à Marseille 14ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

109. VOI 008-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et tout autre organisme pour le réaménagement de la rue de la Cathédrale à Marseille 2ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

110. VOI 009-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme pour l'élargissement de l'avenue des Pâquerettes, chemin de Saint-Mitre à Four de Buze à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

111. VOI 010-21/10/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et de tout autre organisme pour l'amélioration de performances de lignes de bus structurantes et mise en accessibilité aux personnes handicapées des arrêts sur le territoire communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

112. VOI 011-21/10/11 CC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement relative au dispositif Allô Mairie avec la Ville de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

113. VOI 012-21/10/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la voie U 424 dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble Saint Loup à Marseille 10ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

114. VOI 013-21/10/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de la place des Abattoirs à Marseille, 15ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

115. VOI 014-21/10/11 CC - Approbation de la création d'une autorisation de programme relative à la réfection de diverses voies de la commune de Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

116. VOI 015-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de requalification du boulevard Rabatau à Marseille (8ème arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

117. VOI 016-21/10/11 CC - Approbation de l'avenant n° 7 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1052 des voies de la Ville de Marseille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

118. VOI 017-21/10/11 CC - Présentation des rapports d'activité 2007 - 2008 - 2009 - 2010 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas eu de problème particulier en Commission.

119. DEV 001-21/10/11 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

120. DEV 002-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative aux aides à finalité régionale et aux aides aux PME.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

121. DEV 003-21/10/11 CC - Approbation de la revalorisation et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un pôle de création d'entreprises en Zone Franche Urbaine

Monsieur COULOMB.- J'ai eu le plaisir de vous représenter lundi à un colloque organisé par la Chambre de Commerce du 93 à Bobigny sur le sujet des Zones Franches Urbaines. Il y avait tout un ensemble de collectifs qui représentaient toutes les collectivités et

les chambres de commerce qui sont intéressées par les Zones Franches Urbaines dans ce pays. Un certain nombre de propositions reprenaient ce qui avait été dit dans le forum qui avait eu lieu ici à Marseille au mois de juin pour les présenter à M. Eric Raoult qui est le rapporteur auprès du Gouvernement sur ce sujet-là.

Nous avons eu la conviction et nous en sommes à peu près sûrs, que la loi qui va être votée pour la prolongation de ce dispositif va le vider complètement de son sens. Nous avons proposé trois amendements.

Le but de mon intervention est que ces amendements soient transmis aux Parlementaires qui défendent notre territoire afin qu'ils les rapportent auprès de leurs assemblées, Assemblée Nationale et Sénat, de façon à ce que cet outil fondamental pour le développement de nos quartiers en difficulté ne tombe pas complètement en désuétude et ne serve à rien pour les années à venir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Coulomb.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

122. DEV 004-21/10/11 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'abondement au fonds de prêt d'honneur de Marseille Métropole Initiative

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

123. DEV 005-21/10/11 CC - Approbation d'une convention financière avec l'Etat relative à la restructuration du marché d'Intérêt National des Arnavaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

124. DEV 006-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention pour l'organisation de la 1ère convention d'affaires grande plaisance "Repair and Refit Superyacht Med Meeting"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

125. DEV 007-21/10/11 CC - Attribution d'une subvention à la société Provence Technologies pour l'accompagnement de son investissement immobilier sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER
- PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lopez, la Commission s'est réunie le 13 octobre 2011, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur LOPEZ.- Tous les rapports ont été votés par la Commission.

126. EPPS 001-21/10/11 CC - Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de Carry-le-Rouet et délégation du droit de préemption à la commune de Carry-le-Rouet à l'occasion de l'aliénation d'un bien

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

127. EPPS 002-21/10/11 CC - Approbation du nouveau règlement des cimetières communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

128. EPPS 003-21/10/11 CC - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2012

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

129. EPPS 004-21/10/11 CC - Approbation de l'état descriptif de division en volume du Stade Vélodrome et de ses abords à Marseille 8ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- La séance est levée, je vous remercie, bon week-end.

(La séance est levée à 18 heures 45).